

**MAIRIE DE VILLENEUVE D'ASCQ**  
**COMPTE RENDU**  
**DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 7 FEVRIER 2023**

**ORDRE DU JOUR**

I.	Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes .....	3
II.	Rapport sur les orientations budgétaires 2023 .....	3
III.	Désignation des personnalités qualifiées du conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle LaM-Lille Métropole musée d'Art moderne, d'art contemporain et d'art brut.....	39
IV.	Tarifs des séjours de vacances 2023 .....	40
V.	Autorisation de signer les marchés publics.....	41
VI.	Sectorisation scolaire du premier degré.....	42
VII.	Mise à jour des listes des conseillers de quartier.....	43
VIII.	Sorties offertes aux aînés en 2023 .....	48
IX.	Avenant n° 2 à la convention de partenariat entre la Ville et l'Université de Lille relative à la gestion de la crèche collective « les Astromômes » .....	51
X.	Actualisation du tableau des effectifs.....	52
XI.	Autorisation de recrutement par voie contractuelle sur des emplois permanents.....	52
XII.	Rémunération d'un médecin en crèche .....	53
XIII.	Évolution du forfait mobilités durables .....	53
XIV.	Présentation des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.....	54
XV.	Motion déposée par le groupe EPVA sur les suppressions de moyens inacceptables dans les établissements scolaires .....	60
XVI.	Motion déposée par le groupe socialiste contre le report de l'âge légal à 64 ans .....	61

*Gérard CAUDRON, Maire, ouvre le Conseil municipal à 18 heures 46.*

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Mes chers collègues, si vous voulez bien prendre place. Je vais faire l'appel.

#### **Présents :**

Gérard CAUDRON, Maryvonne GIRARD, Sylvain ESTAGER, Françoise MARTIN, Victor BURETTE, Valérie QUESNE, Farid OUKAID, Chantal FLINOIS, Alexis VLANDAS, Lahanissa MADI, Christian CARNOIS, Florence COLIN, Claire MAIRIE, Lionel BAPTISTE, Nelly BOYAVAL, Vincent BALEDENT, Nathalie FAUQUET, André LAURENT, Jean-Michel MOLLE, David DIARRA, Annick VANNESTE, Dominique FURNE, Patrice CARLIER, Didier MANIER, Philippe DOURCY, Benoît TSHISANGA, Graziella MOENECLAËY, Yohan TISON, Mariam DEDEKEN, Delphine HERENT, Stéphanie LEBLANC, Nathalie PICQUOT, Charles ANSSENS, Sébastien COSTEUR, Charlène MARTIN, Claudine REGULSKI, Catherine BOUTTE, Eva KOVACOVA, Pauline SEGARD, Fabien DELECROIX, Antoine MARSZALEK, Vincent LOISEAU, Innocent ZONGO, Florence BARISEAU.

#### **Absents :**

Jean PERLEIN, excusé donne pouvoir à Annick VANNESTE; Saliha KHATIR, excusée ; Alizée NOLF, excusée donne pouvoir à Maryvonne GIRARD; Violette SALANON, excusée donne pouvoir à Innocent ZONGO; Dominique GUERIN.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Le quorum est atteint, nous pouvons démarrer. Je rappelle que lorsqu'un conseiller quitte la séance, il doit, s'il veut être représenté au moment du vote, établir un pouvoir. Je vais aussi vous préciser qu'en raison du mouvement de grève, la séance n'est pas retransmise ce soir sur Internet.

S'agissant des manifestations passées et à venir, vous les aurez par écrit comme d'habitude ; cela nous fait gagner un petit peu de temps.

Nous avons à l'ordre du jour 14 délibérations ; 13 plus exactement puisque Saliha nous a demandé si nous pouvions reporter le rapport qu'elle devait présenter sur l'égalité hommes/femmes ; nous le passerons donc au Conseil suivant. Le rapport sur les orientations budgétaires figure dans les 13 délibérations restantes. Il y a aussi deux motions : une d'Ensemble pour Villeneuve d'Ascq condamnant la suppression de moyens dans les établissements scolaires et une du PS qui dit non au report de l'âge légal à la retraite à 64 ans. Le PV de la séance a été déposé sur table ainsi que l'état de présence des élus dans les différentes instances municipales et du CCAS. Il y a aussi la délibération actualisée des marchés publics suite à la CAO d'hier. Les deux motions sont aussi sur table, me dit-on.

Je demande comme de tradition à Antoine MARSZALEK s'il est d'accord pour être notre secrétaire de séance et je l'en remercie.

*Antoine MARSZALEK est désigné secrétaire de séance.*

**Gérard CAUDRON, Maire**

Concernant le PV de la séance précédente, il a été transmis aux élus. Il n'y a pas eu de remarque particulière émise. Je le mets donc aux voix. Il n'y a pas d'opposition à l'adoption du PV de la séance précédente du 15 décembre 2022 ?

*Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.*

**Gérard CAUDRON, Maire**

Sans plus attendre puisque j'ai accédé à la demande de report de Saliha KHATIR, car nous ne sommes pas en situation d'urgence, nous passons tout de suite au rapport de Sylvain ESTAGER sur les orientations budgétaires 2023.

## **I. RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**

*Délibération reportée.*

## **II. RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023**

**Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire**

Bonsoir à toutes et à tous. Effectivement, nous allons attaquer une séquence de préparation budgétaire en commençant par le ROB (rapport d'orientation budgétaire) dans la perspective du BP (budget primitif) qui sera adopté début avril pour l'année 2023.

D'emblée je voudrais remercier les services, en particulier Mme BERGERET et Mme ZIETECK et toute leur équipe, parce que le travail que nous sommes en train de réaliser est extrêmement complexe dans une temporalité pas évidente à gérer ; nous travaillons à flux tendu. Je remercie aussi les élus qui nous ont accompagnés dans la réflexion qui est toujours en cours sur pas mal de points ainsi que les citoyens et les citoyennes avec lesquels nous avons pu échanger dans pas mal de cadres que ce soient les vœux du Maire, les assemblées générales des associations, les vœux dans les différentes structures. Nous avons aujourd'hui une appropriation collective assez large des débats budgétaires parce qu'ils font l'actualité nationale et parce que de plus en plus on comprend que les politiques publiques qui sont menées sont très largement dépendantes d'une situation qui est exceptionnelle.

Vous allez avoir un rappel dans le document sur le rapport d'orientation budgétaire qui est le préalable obligatoire à l'adoption d'un budget primitif. À Villeneuve d'Ascq, nous avons longtemps eu l'habitude d'avoir un rapport d'orientation budgétaire qui était finalement presque un prébudget prévisionnel avec des axes forts qui se dégageaient, des décisions qui étaient affichées de façon assez lisible. Depuis 2-3 ans, la situation

est évidemment beaucoup plus complexe du fait des incertitudes qui ont été liées à la crise sanitaire et à ses conséquences – je ne vais pas revenir dessus –, à la guerre depuis un an et, parmi les conséquences qui nous concernent, l'inflation galopante. Je vais aller très vite puisque chacun connaît la situation et nous n'avons pas besoin d'épiloguer sur cette réalité.

Je vais tout de même me permettre deux remarques : j'espère que l'on évitera les discours sur le flou, sur l'incertitude qui consisteraient à faire croire que l'on peut prévoir les choses de façon claire et déterminée pour une année. Aujourd'hui, il y a toute une série de paramètres que nous ne maîtrisons pas, pas plus que les autres élus du pays, et toutes les organisations qui représentent les différentes instances, les différentes collectivités sont d'accord sur l'incapacité à se projeter avec certitude sur toute une série de domaines et plus particulièrement sur les questions budgétaires.

Il est important aussi d'avoir en perspective ce que nous nous sommes dit depuis des années lors de nos débats sur le budget. Nous avons toujours refusé ici de considérer qu'un budget se construisait d'une année à l'autre sur une temporalité qui était finalement celle d'une année calendaire. Ce n'est pas l'objet. Nous avons toujours construit les budgets, toujours réfléchi en se projetant à court et à moyen terme en expliquant que les choix qui étaient engagés sur une année devaient se construire avec les perspectives des années suivantes. Nous allons avoir ici une illustration extrêmement claire de l'enjeu par rapport à cela.

Je rappelle simplement que les principes que nous avons toujours posés depuis plus de deux mandats ont toujours été de préserver et de renforcer le modèle villeneuvois, le modèle de Ville à haut niveau de service public en ajustant systématiquement les dépenses sur les recettes et sans céder à la facilité systématique qui consiste à suivre une dynamique presque naturelle d'augmenter régulièrement un petit peu les impôts. Nous avons toujours voulu préserver ce levier et depuis 15 ans nous n'avons pas augmenté nos taux d'imposition considérant que la gestion rigoureuse, dans un refus de politiques d'austérité, devait nous permettre de garantir des finances saines et surtout de conserver une force de frappe pour nous permettre de faire face à des situations compliquées, principalement pour ne pas affaiblir notre capacité à agir le moment venu. C'est l'essentiel de ce que nous nous sommes attachés à dire pour justifier certaines décisions sur la préservation du levier de l'imposition ou du levier de l'emprunt : ne pas nous affaiblir, ne pas nous mettre en situation de subir une situation qui serait une situation face à laquelle nous n'aurions d'autre choix que de restreindre le service public sans finalement avoir de marge de décision sur la question.

Le principe qui a toujours été le nôtre est d'appliquer une feuille de route programmatique claire sur laquelle nous avons été élus en ajustant au besoin selon les éléments conjoncturels mais jamais en renonçant. Nous n'avons jamais cherché à renoncer et nous ne renoncerons pas au principe de solidarité plurielle qu'elle soit intergénérationnelle, sociale, solidarité du quotidien ; des services publics municipaux que nous cherchons non seulement à maintenir mais à renforcer au besoin selon les évolutions sociétales ; une mobilisation extrêmement forte sur l'urgence écologique qui n'est pas négociable, qui reste un impératif et qui le restera et puis les investissements qui sont nécessaires dans une ville nouvelle qui se renouvelle. Tous

ces enjeux de première importance sont des principes structurants de nos politiques et nous avons toujours refusé d'en faire des variables d'ajustement.

Très clairement, nous le disons dès l'introduction – cela fait partie du débat que nous pouvons avoir – : en aucun cas, nous ne supprimerons des centres de vacances, jamais nous ne limiterons nos efforts sur le domaine éducatif, nous n'affaiblirons pas le monde associatif, nous n'affaiblirons pas le service public, nous ne diminuerons pas la mobilisation sur l'urgence écologique et nous ne demanderons pas aux plus fragiles de faire un maximum d'efforts pour compenser des désengagements ou des manques de recettes. Nous l'avons toujours dit : s'il le faut, deux leviers nous sont autorisés parce que nous avons des finances saines, parce que nous les avons préservés. Ces deux leviers, je les ai évoqués : l'emprunt, l'imposition. Et personne ne doute ce soir que ce débat d'orientation budgétaire va confronter ces éléments théoriques à la réalité. Personne ne doute, je pense, que nous allons structurer nos échanges sur la question de la mobilisation de ces leviers.

Nous allons procéder de façon méthodique avec un exercice qui nous est imposé ; ce n'est pas nous qui choisissons de procéder de la sorte. Nous allons d'abord évoquer le contexte général. J'irai assez vite parce que depuis deux ans, on ne fait que parler de ce contexte à chaque fois que l'on évoque les questions budgétaires. Nous serons ensuite tenus de présenter une photographie de la situation financière à Villeneuve d'Ascq et évidemment les choix que nous avons à opérer pour construire le budget qui nous attend. Je le dis aussi une nouvelle fois de façon très claire : nous travaillons à flux tendu. Le diaporama qui vous est présenté a été finalisé hier. Nous allons vous présenter des résultats sur l'un des éléments centraux du débat, à savoir la question énergétique. Nous l'avons complété et nous avons terminé de travailler dessus hier. La construction budgétaire depuis deux ans n'a jamais été aussi compliquée. Aujourd'hui, avec le contexte que vous connaissez, nous avons évidemment encore beaucoup de questions en suspens mais la présentation, je pense, sera tout de même suffisamment claire pour que chacun puisse s'appropriier pleinement les éléments du débat.

Le premier élément : le contexte économique et budgétaire national, celui qui va présider au débat de ce soir.

#### ➤ **Contexte économique et budgétaire national**

Évidemment, le contexte de la guerre en Ukraine pèse lourdement sur nos débats. Vous le savez. Je ne vais pas être trop long sur la question. La principale conséquence, c'est la crise inflationniste et en particulier sur le domaine de l'énergie. Le prix des énergies explose avec des tensions fortes aussi bien sur le monde de l'entreprise que sur les ménages, que sur les collectivités, dans un contexte qui alimente et qui est alimenté par une colère sociale. Il y a une inflation globale qui a été très forte en 2022 (de 6 à 7 %) et qui sera sans doute du même ordre pour l'année 2023 avec des domaines précis comme l'alimentation qui en cumulé sur 2022–2023 devrait voir une inflation supérieure à 20 ou 25 %. Il y a tout un contexte macroéconomique à ce niveau-là qui explique que les taux d'intérêt, par exemple, sont en augmentation avec le cortège de conséquences financières et économiques que l'on connaît notamment sur un potentiel ralentissement global de l'économie.

Je ne vais pas détailler l'ensemble de ces conséquences parce que soit vous les connaissez, soit vous ne les connaissez pas mais on y passerait trop de temps. Nous allons nous concentrer sur l'essentiel. Je vais simplement prendre un exemple : si on nous parle d'un ralentissement de l'activité immobilière du fait de la remontée des taux d'intérêt, on sait qu'il y aura forcément une incidence sur les droits de mutation et sur les recettes de la Ville mais nous ne sommes pas capables de quantifier, de mesurer la chose et de nous projeter. On constate cela une fois que les résultats sont là.

La loi de finances 2023 nous cadre plus ou moins bien les choses. Cette année, le gouvernement a acté lui-même la difficulté à prévoir, à anticiper avec plusieurs conséquences : d'abord l'absence de promulgation de la loi de programmation 2023–2027, l'abandon – on devrait plutôt dire aujourd'hui, le report – des contrats de confiance qui avaient été envisagés. Est-ce à dire que le retour des contrats de Cahors sous une autre forme est enterré d'ici la fin du mandat ? Cela est évidemment loin d'être sûr parce qu'avec un déficit public de l'ordre de 5 % du PIB, la fin du « quoi qu'il en coûte », le passage à la caisse d'une certaine façon et une dette élevée, on sait que cela alimente fortement le propos des partisans de l'effort budgétaire à reporter sur les collectivités. On a vu la théorisation par la présidence SARKOZY de la participation au redressement des finances publiques qui avait été suivie ensuite sous le mandat de François HOLLANDE et qui a potentiellement une vocation à être poursuivie dans le second mandat MACRON. Bruno LEMAIRE a évoqué que le pacte de responsabilité pour 2023 serait reporté puis serait sans doute remis au goût du jour. On s'autorisera ici à ne pas intégrer ces errements-là dans la mesure où ce n'est pas ce qui va structurer notre réflexion puisque là, nous avons besoin de construire un BP dans une dimension extrêmement conjoncturelle. Nous ne pouvons pas nous projeter avec certitude puisque par définition nous n'avons pas suffisamment de certitudes pour le faire et que nous sommes confrontés à une situation exceptionnelle, jamais connue, qui va nous imposer de nous concentrer essentiellement sur l'année 2023.

Sur la diapositive suivante vous verrez qu'une série d'annonces a été réalisée en misant sur une inflation estimée autour d'un petit peu plus 4 %. Il y a pas mal d'organismes qui projettent une inflation bien plus conséquente. Là aussi, nous savons que nous ne pouvons pas la mesurer. Qui peut prédire ce qui va se passer sur le terrain ukrainien aujourd'hui et les conséquences que nous subissons déjà aujourd'hui au niveau de l'inflation ? Toutefois, une série d'annonces a été réalisée et il faut se dire les choses clairement : ces annonces sont très largement en trompe-l'œil. Vous avez peut-être entendu dire que la DGF (dotation globale de fonctionnement) avait effectivement été augmentée de 320 millions. Trois cent vingt millions, si vous rapportez cela à un ensemble supérieur à 27 milliards d'euros, il s'agit d'une somme qui, si on la répartit sur l'ensemble des collectivités, est plus que modeste. On ne peut pas s'attendre à une véritable augmentation de la DGF. De même, il y a un filet de sécurité qui a été annoncé. Il commence à se dessiner. Nous n'avons pas complètement le maillage de ce filet de sécurité déterminé, notamment sur la question énergétique, mais nous savons une chose c'est que la fin du « quoi qu'il en coûte » est actée et qu'elle a déjà été en partie consommée et qu'elle va se reporter sur ce que nous allons devoir affronter cette année. Des annonces ont également été faites avec des fonds de soutien à l'investissement, notamment la dotation de soutien à

l'investissement local, le fonds vert pour accélérer sur la transition écologique. Là aussi, il ne s'agit pas de sommes qui font rêver et qui nous permettent de nous projeter efficacement dans un soutien conséquent aux collectivités.

Dominique FAURE, la ministre en charge des Collectivités, s'était exprimée il y a quelques jours en tirant la sonnette d'alarme par rapport à des retours qui ont été faits notamment par les associations qui représentent les Maires des collectivités et les Maires des communes, grandes ou petites. Sept Maires sur 10, aujourd'hui, affirment qu'ils ne pourront pas s'engager sur des efforts sur la transition énergétique, sur la rénovation des bâtiments, sur l'investissement faute de moyens. On rappelle que les collectivités, c'est 70 % de l'investissement public dans le pays. Aujourd'hui, on sait que l'on reste encore à un niveau d'investissement qui est de l'ordre de 3 à 5 % inférieur à celui de 2019. Il y a un vrai ralentissement à ce niveau-là. La Ministre a eu une certaine facilité à dire qu'il fallait s'endetter. Vous avez entendu dire que les communes avaient eu des épargnes nettes historiquement élevées l'an passé. Le Président lui-même l'a évoqué. Je reviendrai sur ce point. Nous savons que c'est quelque chose de totalement illusoire. Nous l'avons d'ailleurs démontré ici. Si les communes ont pu épargner un peu plus, c'était du fait d'un ralentissement de l'activité de leurs services et non pas parce qu'elles avaient des marges de manœuvre qui leur permettaient d'investir durablement ; loin de là. Je le précise car quand le gouvernement appelle les communes à investir et qu'il dit endettez-vous, il n'a pas rétabli l'intégration des opérations d'aménagement dans l'assiette du fonds de compensation de la TVA qui, je vous le rappelle, nous a amenés à constater que nous avons perdu ici, à Villeneuve d'Ascq, très concrètement 600 000 à 800 000 € sur une année d'investissement ; simplement parce que l'on a modifié l'assiette de ce fonds de compensation de la TVA.

Donc, attention à ces séries d'annonces qui feraient croire ou qui cherchent à faire croire que les communes ont de la marge pour intervenir. Les collectivités sont toutes – toutes – dans le dur. Tous les Maires sont confrontés à des difficultés extrêmes pour construire les budgets. Il y a d'ailleurs un rapport de l'agence Moody's – vous les connaissez, on ne peut pas dire que ce sont les « gauchistes de service », loin de là – qui pointe la difficulté des collectivités et des communes en particulier en disant que finalement avec l'effet inflationniste sur la TVA, il n'y a que l'État et les Régions qui s'en sortent un petit peu dans ce contexte par rapport à leurs recettes. Les communes, elles, vont devoir faire face et on ne sait pas comment elles pourront le faire. C'est une agence parmi les plus libérales et les moins portées sur la dépense publique qui le dit.

#### ➤ **La situation à Villeneuve d'Ascq**

Quelle est la photographie des finances à Villeneuve d'Ascq ? C'est le deuxième point de la présentation de ce jour. Là aussi, j'irai assez vite parce que vous connaissez notre propos et notre situation sur la question. Nous avons des finances saines depuis de nombreuses années, une gestion rigoureuse qui est revendiquée et qui a été à plusieurs reprises soulignée pour ne pas dire saluée par la Chambre régionale des comptes avec des forces de frappe qui ont été conservées. Je les ai évoquées en introduction : le levier fiscal et le levier de l'emprunt. Il s'agit d'un principe intangible sur lequel nous insistons à chaque fois. Si on dégrade les finances à un moment, par

facilité, parfois par laxisme, par refus de vouloir fournir des efforts d'économies ou de rigueur, le vrai risque est à un moment de ne plus être en mesure de faire face, de ne plus pouvoir agir. Nous, nous pouvons revendiquer aujourd'hui d'avoir une capacité à faire face. C'est ce qui a été illustré l'an passé.

- **Les dépenses**

En 2022, si vous regardez la photographie qui nous est imposée, nous avons des dépenses de fonctionnement qui ont fortement progressé. Pourquoi ont-elles progressé ? Nous l'avions évoqué : il s'agissait de ne pas renoncer, d'appliquer notre feuille de route programmatique, de ne pas diminuer la qualité de service public et dans une année où l'inflation était forte, nous avons effectivement eu une augmentation de nos dépenses conséquente par rapport à 2021. Attention, vous savez qu'en 2021, les dépenses avaient été tout de même marquées par les effets de la crise sanitaire et un ralentissement de l'activité qui faisait que nous dépensions moins. Cependant, nous avons parfaitement assumé le fait d'avoir une augmentation de nos dépenses parce que l'inflation était là – elle était à plus de 6 % –, parce que l'énergie avait déjà commencé à flamber, que nous avons aussi fait le choix très clairement assumé de dépenser davantage au niveau du 012, au niveau des dépenses de personnel ; dépenses de personnel dont je rappelle qu'elles ont toujours été contenues depuis 2008 à un niveau de croissance inférieur à 1 % par an. L'année passée, ça a augmenté de plus de 5 %. Pourquoi ? Parce qu'il y a eu la revalorisation du point d'indice à plus de 3,5 %, qui d'ailleurs cette année va jouer en année pleine, l'augmentation du régime indemnitaire, des dépenses supplémentaires en termes de formation et aussi des postes que nous avons renforcés, des postes spécifiques pour lesquels nous avons recruté sur l'urgence écologique, sur la sobriété énergétique, sur la police municipale. Nous avons assumé de renforcer des politiques publiques. Quand on vous parle de préservation du modèle de politiques publiques à Villeneuve d'Ascq, on vous parle aussi de renforcement si on peut le faire. Tout cela explique que l'an passé, nous avons effectivement des dépenses qui ont augmenté et nous l'assumons parfaitement.

- **Les recettes**

Sur la diapositive suivante : des recettes qui avaient augmenté. C'est là aussi en partie en trompe-l'œil puisque les subventions et les dotations sont globalement stabilisées. Nous avons eu des recettes fiscales en hausse du fait de la revalorisation des bases à hauteur de 3,4 points – une revalorisation qui n'était pas aussi conséquente que l'inflation –, des bases physiques qui au travers de la redéfinition des valeurs locatives ou l'extension de nouveaux rôles que nous percevons avaient augmenté elles aussi de 1 % – 1,5 %, quelques recettes exceptionnelles notamment des frais de mutation sur lesquels nous avons pu compter, qui faisaient que nous avons eu là aussi, si on se projette sur 2022, une année avec des recettes en augmentation. Toutefois, je le répète, elles ne compensent pas ne serait-ce que la démarche inflationniste qui se répercute sur nos finances.

Ce que nous retenons donc de l'année 2022, c'est qu'en réalité, comme nous le voyons sur la diapositive suivante, on pourrait nous dire – c'est ce qu'a fait le président MACRON ainsi que plusieurs ministres pour défendre le fait que les communes doivent



investir et prendre sur elles – que l'autofinancement brut a été stabilisé. Vous regardez, autour de 2016, on navigue autour des 13 %. En 2017, on dépasse les 14. En 2019, cela se contracte un peu. Cela repart en 2020. Attention, si le résultat est stable, la structuration de l'autofinancement est frontalement différente sur la période qui vient de s'écouler et nous savons – et nous l'avons annoncé là aussi – que ce qui nous pèse, ce qui nous menace, c'est l'effet cumulatif pour l'année 2022-2023 – et pour l'année 2023, cela fonctionnera à plein –, à savoir la reprise d'une vie associative, d'une vie culturelle, d'une vie au quotidien qui efface les effets et le ralentissement liés à la crise sanitaire. On revit normalement. On fréquente les clubs de sport. On fréquente les associations. On a une vie aujourd'hui quotidienne qui a repris un rythme de croisière j'allais dire normal et les effets de la crise Covid ont produit des politiques publiques que nous avons mises en réponse à cette crise, qui ont vocation à être conservées, à ne pas être supprimées ; je pense, par exemple à la santé, aux solidarités. Il n'est pas question de diminuer le soutien au monde étudiant. Il n'est pas question de diminuer la réflexion et l'engagement sur lequel nous sommes partis sur la santé. Évidemment, il n'est pas question de ralentir sur la mobilisation de l'urgence écologique. Nous nous retrouvons donc en 2023 non pas avec un remplacement des dispositifs qui avaient été mis spécifiquement en place pour faire face à la crise sanitaire mais avec ces dispositifs qui fonctionnent, que l'on veut préserver et qui se conjuguent avec des services qui retrouvent leur vitesse de croisière et des besoins qui sont des besoins cumulés qui vont nous conduire à devoir faire face à des dépenses, à une demande extrêmement importante.

- **L'investissement**

Le dernier point pour terminer avec ce tableau, c'est l'investissement. Comme vous le savez, nous sommes sur une séquence lourde dès le début du mandat ; séquence lourde qui en dépit du contexte international et de la crise Covid et des effets induits s'est manifestée à Villeneuve d'Ascq dès le début du mandat par une volumétrie d'investissements particulièrement élevée. Je rappelle et je rappellerai tout au long de ce mandat que sur la séquence précédente 2008 – 2014, nous avons investi 100 millions d'euros, ce qui était une somme historique, ce qui représentait une moyenne de 16,5 millions par an sur le mandat. Nous avons démarré un cycle de l'investissement qui va nécessairement aller croissant à plus de 20 millions d'euros en 2021, à plus de 20 millions d'euros en 2022. Sur la séquence 2021 – 2022, nous avons investi plus de 40 millions d'euros. Vous le savez, deux groupes scolaires sont livrés et pèsent à eux seuls déjà 10 millions d'euros rien que sur 2022. Nous l'avons tellement évoqué que l'on finit par considérer que ce serait presque normal mais des Villes de notre dimension qui livrent deux groupes scolaires entiers sur deux ans, vous pouvez les chercher dans le pays, il n'y en a pas énormément.

La Rose des vents : le chantier démarre et se manifeste dans son évolution quasiment quotidiennement. La rénovation du Pont-de-Bois, la rénovation du Centre-Ville. Je ne cite que ces éléments les plus impactants, plus signifiants. Promenez-vous au Pont-de-Bois, vous constaterez la métamorphose profonde du quartier en moins de deux ans. Effectivement, si au niveau national, l'investissement des communes s'est très fortement contracté, si la moitié des Maires disent qu'ils ne pourront pas aller sur de

l'investissement parce qu'aujourd'hui ils subissent la situation, si les indicateurs nous soulignent que la contraction est de l'ordre de 5 % par rapport au niveau de 2019, aujourd'hui en 2022, à Villeneuve d'Ascq, l'investissement a quasiment doublé par rapport à 2014 et au début du cycle du mandat précédent. Il faut avoir conscience de cela. Nous n'avons pas remis en cause cette séquence. Nous cherchons à la conforter.

Voilà pour les éléments les plus connus. Je ne vais pas aller plus en détail parce que nous en avons parlé à de nombreuses reprises. Finalement, nous allons nous concentrer ce soir dans notre présentation sur le troisième point : la préparation du BP 2023.

### ➤ **La préparation du budget 2023**

Comment équilibrer notre budget par rapport aux affirmations, par rapport aux principes qui sont les nôtres et qui ont été rappelés de la façon la plus claire possible, je l'espère ? Comment nous allons ajuster les recettes en fonction des choix réalisés ? Comment nous allons équilibrer le BP ? D'abord quelques éléments de contexte qui vont nous impacter. Vous avez une diapositive qui vous souligne les différentes mesures, les différents éléments contextuels qui impactent la construction du budget 2023. Je vais les prendre à l'envers par rapport à la diapositive.

L'évolution des taux d'intérêt : comme je l'ai dit, aujourd'hui, c'est-à-dire à l'heure actuelle, au moment où je vous parle, nous misons sur un portefeuille d'emprunts qui nous situe des taux aux alentours de 1,7 - 1,8 %. Cela reste un levier mobilisable et accessible à un coût assez faible. Vous verrez dans la projection finale que nous vous présentons ce soir que nous avons fait une hypothèse à 3,5 %, ce qui est une hypothèse on va dire « sécurisée ». Il ne s'agit pas de l'hypothèse haute ni de l'hypothèse basse pour l'année en cours. Je rappelle sur cette question de l'emprunt, que l'on voit parfois une idée farfelue énoncée que l'argent pas cher dans un contexte que nous avons connu, l'argent presque gratuit, il faut en acheter, il faut emprunter massivement parce que ce n'est pas cher. Attention : ça ne marche pas comme cela. Si vous empruntez, vous savez que vous devez avoir systématiquement une capacité d'autofinancement qui couvre au moins le remboursement en capital de la dette dans l'année en cours. Vous ne pouvez donc pas emprunter sans garantir un autofinancement réellement consolidé. De plus, l'emprunt que vous faites, il y a bien un moment où vous le remboursez et il y a un phénomène cumulatif là aussi. Si vous choisissez d'emprunter et de lâcher sur l'emprunt, il faut forcément que vous puissiez garantir à un moment la capacité de rembourser cet emprunt et la capacité à mobiliser de l'emprunt d'ici trois ans, quatre ans, cinq ans parce que vous pouvez être confrontés à des situations compliquées, à des imprévus et que si vous avez grillé vos cartouches dès le début du mandat, vous serez complètement démunis au moment où vous seriez confrontés à un imprévu. C'est peu de dire que depuis trois ans, des imprévus, nous en avons connu.

Deuxième mesure qui va peser de façon évidente et nous l'assumons parfaitement : la question du 012, la question de la masse salariale. Après avoir pris près de 5 % d'augmentation sur les années précédentes, nous allons avoir un SMIC qui va prendre encore 1,8 point. Le point d'indice va être revalorisé. Nous le disons : c'est une bonne chose, il est normal que les agents soient revalorisés dans un contexte inflationniste.

Nous n'avons tout de même pas des salaires parmi les plus élevés dans la fonction publique en particulier dans la territoriale et nous ne contestons pas la chose. Nous estimons le glissement vieillesse technicité de l'ordre de 0,8 %. Nous misons donc sur un 012 en augmentation de 3 à 4 %, donc une augmentation forte là encore. Je vous rappelle que depuis 10 ans, nous avons réussi à le contenir à moins de 1 % de moyenne réparti sur chaque année. Là, nous reprenons une nouvelle fois 3 à 4 % à effectif constant. C'est ce que nous voyons sur la diapositive suivante : une hausse prévue qui est conséquente. Vous vous rappelez, nous aurions d'ailleurs pu mettre une courbe qui remonte à 2008 qui nous rappelle que l'effectif de Villeneuve d'Ascq a été maîtrisé, que nous avons réussi à faire des économies. Quand on nous dit que nous pouvons facilement faire des économies – si d'aventure on osait nous le dire – sur le 012 qui pèse 63 à 64 % de nos dépenses, cela n'est pas vrai. Il n'y a aujourd'hui aucun service à Villeneuve d'Ascq qui peut être identifié sans être à flux tendu, sans avoir des difficultés de remplacement, sans avoir des difficultés pour agir. Nous sommes obligés de recombinaison. Nous n'avons pas ces marges de manœuvre que peuvent avoir, qu'ont pu avoir à un certain moment certaines communes. On a contraint et on a géré le 012 de façon extrêmement rigoureuse depuis plus de 10 ans et nous savons aujourd'hui, à effectif constant, que nous sommes contraints d'affecter une somme en augmentation significative sauf à supprimer des services. Si vous voulez diminuer le 012, vous supprimez des services. J'invite ceux qui seraient partisans de la chose à nous lister les services, à nous lister les politiques publiques qu'ils considèrent comme étant illégitimes ou inutiles ou non prioritaires. C'est pareil dans la construction : quand on veut développer davantage de services, il faut trouver des moyens et des personnels pour les mettre en œuvre. C'est pareil sur l'investissement. On ne peut pas investir si on n'a pas des capacités de service à suivre à plan de charge croissant. Il faut de l'ingénierie, il faut du suivi, il faut de la mise en œuvre. Évidemment, la clé du 012 nous préoccupe au plus haut chef.

Augmentation du coût de réalisation des travaux : c'est là aussi une réalité constatée partout. Elle est difficile à chiffrer. Selon les domaines, selon les chantiers, on est sur du plus 5 %, parfois sur du plus 20 % voire davantage. Cela dépend de la nature des travaux. Cela dépend de la complexité du dossier. Si on se projette sur la peinture, par exemple : globalement, ça va ; nous arrivons à nous projeter. Ce n'est pas ce qui flambe. Remettre un coup de peinture, ce n'est pas ce qui va coûter beaucoup plus cher. Si vous allez sur de la plomberie, sur de la structure, dès qu'il y a du métal, de la porte, de la serrurerie, cela coûte tout de suite beaucoup plus cher et là nous pouvons avoir des dépassements par rapport à ce qui se faisait encore il y a deux ou trois ans supérieurs à 30 %. Évidemment, ces sommes fluctuantes sont intégrées dans nos projections. J'avais pris cet exemple précédemment en Conseil municipal ou en commission plénière : est-ce que quelqu'un est capable de nous faire une prévision ou de s'engager sur le résultat d'appel d'offres sur les marchés de rénovation du FOS tennis ? Il y a un an, nous avons reporté et nous étions sur des marchés conclus à 3,6 millions. Nous attendons les résultats. Quelqu'un est-il capable de me dire avec certitude si ce sera du 3,6 reconduits – nous signons tout de suite – ou si ce sera du 3,8, du 4 ou si ce sera davantage ? Quand on construit un budget, on a aujourd'hui cette marge d'incertitude qui est subie et il faut bien faire avec. Cela ne veut pas dire

qu'il faut renoncer. Cela veut dire que nous ne pouvons pas avoir le degré de précision qui était celui que nous présentions lors du mandat précédent. Nous faisons avec, sachant que l'inflation n'est pas que sur les travaux. Évidemment, elle est importante sur certains produits. Nous en avons parlé à la rentrée des vacances d'été : le monde de la restauration scolaire demande 20 % d'augmentation pour clause d'imprévision sur les marchés qui ont été conclus. Nous sommes dans un bras-de-fer que vous connaissez et nous n'avons pas activé cette clause d'imprévision. Toutefois, il y a beaucoup de Villes qui ont été dans l'obligation, j'allais dire effective et parfois morale, parce qu'il est vrai qu'il y a une inflation et que nous ne pouvons pas le nier. Cependant, sur la restauration scolaire, par exemple, vous savez que nous avons renoncé à un marché et que l'ancien marché nous avait coûté 400 000 € de plus par an du fait de l'ambition qui avait été portée. Combien va nous coûter le nouveau marché de restauration scolaire avec une ambition identique, une ambition qui a été réaffirmée ? Aujourd'hui, nous ne pouvons pas nous projeter là aussi avec certitude sur la question. Il y aura des choix à faire. Nous en reparlerons. Je pourrais vous égrener une liste très, très longue de ces reports inflationnistes sur les produits. Évidemment, nous devons faire avec. Là aussi, même si nous cadrons, même si nous nous donnons des fourchettes par rapport aux prévisions, nous ne pouvons pas être aussi précis dans la prévision que nous le souhaiterions.

Le point crucial, le point le plus compliqué, c'est celui de l'énergie. Je dirais que c'est quasiment le cœur de notre débat du jour. Nous allons expliquer pourquoi en faisant un zoom. Nous nous étions engagés à faire un suivi de la question énergétique régulièrement en Conseil. Nous nous sommes demandé s'il fallait faire une présentation spécifique peut-être au moment du BP. Je préfère la faire au moment du DOB (débat d'orientation budgétaire) parce qu'au moment du BP, nous intégrons le rapport de développement durable – et c'est une bonne chose – dans la présentation budgétaire. Aujourd'hui on sait qu'à périmètre d'usage constant et à intensité d'usage constante, il va falloir aller chercher 5 à 6 millions supplémentaires.

Un petit zoom rapide sur les fluides : en 2021, nous avons inscrit 2,7 millions. Pour 2023, nous prévoyons d'inscrire pas loin de 8 millions d'euros. Le delta est plus que significatif. Sur l'éclairage public, nous passons sur la même séquence de 1,5 million à 2,5 millions. Nous nous sommes mobilisés de longue date. Nous avons un choix qui a été fait, je le rappelle, de réfléchir à périmètre d'usage constant. Nous avons deux piscines qui tournent, nous aurons deux piscines qui vont tourner. Nous ne réduisons pas les choses. Dans ce périmètre d'usage, nous devons aussi nous interroger sur l'intensité d'usage. Quand on fait tourner les piscines, est-ce que nous les faisons tourner en changeant la pratique ? Est-ce que l'on répond à la demande supplémentaire que nous avons constatée ? Cette année, nous avons dit oui.

Quand je vous parlais d'un travail à flux tendu, ces résultats nous les avons eus la semaine dernière et nous avons affiné la chose avec ces graphiques pas plus tard qu'hier. Nous avons lancé un plan d'économies de longue date sur les économies d'énergie. Cela fait plus de 15 ans que la Ville est engagée là-dedans. Vous le savez, cela a produit ses effets avec l'éclairage public où la Ville est reconnue à la fois pour avoir été une Ville parmi les plus avancées et les plus précocement engagées mais

surtout avec une culture du résultat. Nous avons développé un plan d'économies de longue date qui s'est accéléré au printemps dernier avec une cellule de crise qui a été lancée, avec un suivi et une mobilisation de nos équipes, avec une stratégie que je rappelle ici : pas de réduction du service public. Vous vous rappelez que nous avons démarré l'année avec des annonces de communes qui ont fermé leurs piscines, qui ont fermé leurs gymnases, qui ont dit qu'elles ne pouvaient pas faire autrement parce que la situation l'exigeait. Nous, nous nous sommes dit que nous pouvions faire autrement en maintenant le service public mais en jouant intelligemment sur la chasse au gaspi, en étant dans un dialogue avec les usagers, du gagnant-gagnant : vous allez continuer à aller à la piscine mais elle sera un peu plus fraîche ; on verra si ça passe ou si ça pose des problèmes. Nous avons limité les horaires, nous avons contraint, nous avons expliqué à certaines associations que la salle serait moins chauffée voire pas chauffée mais que cela permettait de maintenir le service. Je dirais que globalement, tant par la qualité du suivi par nos agents que par la réception sociétale par les usagers, cela s'est bien passé même s'il y a encore lieu ici d'agir et de sanctionner sur un abus – j'en reparlerai –, même si on a des problèmes techniques parfois que l'on rencontre et que nous nous énervons tous en constatant ici un gymnase qui reste allumé, une école que nous n'arrivons pas à gérer comme nous le voulons. Globalement, tout de même, les efforts ont été réalisés avec, je le rappelle, des moyens extrêmement conséquents aussi bien en investissement de longue date, qu'en personnel, en recrutant du personnel spécifiquement, qu'en étant appuyé pour le marché global de performance énergétique par une assistance à maîtrise d'ouvrage. Nous avons du concret et ce soir nous sommes en mesure de vous présenter des résultats. Nous nous étions engagés à vous les présenter il y a deux ans et c'est peut-être le moment de souligner la qualité du travail qui a été réalisé.

Regardez l'évolution de la consommation des différents fluides à commencer par l'électricité hors chauffage. Le chauffage électrique est reporté sur la diapositive suivante ; j'en parlerai après. Sur les consommations d'électricité, sur une séquence assez ramassée (2018-2022) : 2018-2019 est année intéressante car vous avez un mix d'une année moyenne en termes de météo, une année qui suit avec un hiver assez rude. 2020-2021 sont des années qui ne sont pas significatives car en 2020 vous avez eu le confinement, donc forcément des usages qui ont été atténués et en 2021 des effets de confinements ou de protocoles sanitaires qui avaient tout de même aussi un impact. 2022, on considère que cela a été normal. Les vraies années pour se comparer, c'est 2018-2019. Regardez ce qu'il s'est passé sur l'électricité sur une séquence de 4 ans. Si on s'inscrivait dans une logique qui respecte les accords de Paris, les préconisations du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), on ne serait pas sur une séquence aussi courte. Sur une séquence de 4 ans, nous avons réussi à Villeneuve d'Ascq à diminuer la consommation d'électricité de 27 %. 2,3 millions de kilowatts consommés en moins, cela représente à peu près 230 tonnes de CO2. On pourrait traduire cela : cela nous fait 1 million de kilomètres en voiture, par exemple. Hors éclairage public. Je rappelle que sur l'éclairage public, nous sommes quasiment, par rapport au plan de rénovation qui a été initié il y a plus de 12 ans, à près de 50 % d'économie. Là, sur une séquence de quatre années, par le travail de nos agents, par les choix qui ont été faits en

investissement, qui sont des choix lourds – quand l'AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) est venue nous aider pour le marché global de performance énergétique, le premier de leur discours a été de dire que 70 % de nos installations étaient déjà très bien rénovées, donc qu'il ne pourrait pas nous garantir un effet d'abaissement très conséquent du fait de l'importance des rénovations qui ont déjà été engagées depuis 10 ans – : 27 % de réduction de la consommation d'énergie électrique sur la Ville. Ce résultat est tout à fait remarquable. Il y a très peu de Villes ou de collectivités qui peuvent présenter un tel résultat sur une séquence aussi courte.

Sur le chauffage : 5 millions de kilowattheures économisés, 25 % d'économie sur la même séquence. Regardez la courbe, elle est extrêmement démonstrative. Là aussi, ce sont 500 tonnes de CO2 qui sont économisés. Sur la même démarche, on modernise les équipements. Nous sommes passés sur des systèmes performants. Nous avons supprimé en priorité tout ce qui était hyper énergivore. Nous avons rationalisé. Nous avons encore des verrues, nous le savons, qui doivent être des priorités. Mais globalement, pour aboutir à un résultat tel que celui-ci, cela nous a effectivement coûté cher en investissement mais ce choix, qui était lié à l'ambition de sobriété énergétique, a trouvé tout son intérêt dans la période actuelle. Je le répète : si nous avons pu chauffer les piscines en septembre et en octobre à un vrai degré – on n'a même pas baissé la température dans les piscines, parce que l'on chauffait sans dépenser grâce à nos systèmes de récupération de chaleur qui sont parmi les plus modernes du pays –, c'est parce que nous avons fait un investissement conséquent depuis une dizaine d'années.

Troisième fluide intéressant : l'eau froide, l'eau que nous consommons. Sur la période 2018–2022, regardez en mètre cube : 25 % d'économies. Nous avons économisé au niveau de la consommation de la Ville l'équivalent de la consommation annuelle de 700 familles. Regardez entre 2021 et 2022, cela repart à la hausse. Lorsque nous avons regardé de façon fine, nous nous sommes, par exemple, rendu compte que nos piscines consommaient davantage. Nous nous sommes demandé pourquoi alors que nous avons globalement fait moins de grosses vidanges. Cela était lié notamment à une plus grosse fréquentation des clubs qui étaient passés de 600 adhérents à 1 000. Quand vous avez des gamins qui vont à la piscine ou des adultes, ils prennent des douches, avant et surtout après, et donc cela surconsomme. Lorsque je vous parlais de périmètre constant d'usage qui ne doit pas être assimilé à une intensité d'usage à périmètre constant, cela fait partie des choix. Effectivement, quand on a eu une légère augmentation de la consommation d'eau en 2022, qui n'obère pas la diminution très conséquente (25 % d'économies sur la séquence 2018–2022), c'est parce que nous n'avons pas fait le choix de contraindre et de « profiter » de la crise du moment pour aller encore plus loin parce que, je vous le répète, la préservation du service public est un impératif que nous nous sommes posé.

Avec ces différentes évolutions de consommation de fluides et d'énergie, vous avez quelque chose de signifiant qui rappelle que nous avons la conviction que la trajectoire que nous avons posée comme étant une trajectoire que nous allons respecter – celle qui est fixée par les accords de Paris, celle qui est définie par le GIEC –, nous allons la tenir à Villeneuve d'Ascq. Et je vous rappelle qu'en plus de cela, 2023–2024 sont

les deux années sur lesquelles nous investissons massivement (plus de 3 millions d'euros) dans le cadre de la rénovation du marché global de performance énergétique et notamment sur le déploiement de productions et d'un mix énergétique renouvelable municipal. Le premier chantier a été validé et lancé sur l'aménagement du site de Babylone qui sera le premier équipé en panneaux photovoltaïques dès cet été.

Nous le savons, la mobilisation se faisait sur un double principe : sur l'urgence écologique ainsi que sur la rationalisation et la sobriété énergétique parce que cela paye, parce que c'est rentable, parce que c'est un modèle qui fonctionne bien. Très peu de communes en ont fait autant et nous avons vocation à revendiquer cette exemplarité. Le problème dans le contexte du moment, c'est que malgré ces résultats tout à fait significatifs – regardez sur la séquence l'évolution du coût de l'énergie – et parce que nous avons fait le choix de travailler à périmètre constant, vous voyez l'envolée des fluides. Je vous l'évoquais, nous nous prenons simplement sur l'énergie (hors éclairage public) 4 millions d'euros de plus à budgéter malgré une diminution de consommation très, très conséquente. Évidemment, nous sommes à bloc sur l'enjeu climatique, cela marche bien mais dans le contexte du moment, cela ne se traduit pas par une économie du coût de l'énergie. Le graphique, ici, est dramatiquement significatif. Vous remarquerez d'ailleurs que nous vous avons mis une linéarité pour 2024 et 2025 ; on aurait carrément pu mettre des pointillés ou rien du tout car nous ne savons pas comment cela va évoluer. Il ne s'agit pas de pointer cette Ville en particulier mais dans la presse ce matin ou hier on nous parlait des collèges de Valenciennes dans lesquels il n'y a plus de cours de sport parce que les salles ne sont plus chauffées par la municipalité. Il y a des lycéens qui devraient faire sport dans une salle où il fait 2, 3 ou 4°. C'est quoi le seuil de tolérance ? C'est quoi le seuil acceptable ? À Villeneuve d'Ascq, ce n'est pas ça pour aucune association. Je n'en dirai pas davantage mais vous le savez car nous en avons parlé longuement.

Quand je vous disais que l'énergie est au cœur de notre débat d'orientation budgétaire, c'est d'abord parce que c'est ce qui va nous faire faire une dépense qui s'envole sauf à décider de fermer les gymnases, de fermer les salles municipales, de tuer la vie associative ou de la mettre entre parenthèses et je vous rappelle que c'est un choix que nous ne ferons pas.

#### ➤ **Le cadrage politique**

Je le redis très sommairement mais de façon très ferme : préservation de notre modèle de haut niveau de service à la population ; haut niveau de service à la population ne veut pas dire qu'il n'y a pas de fragilités, qu'il n'y a pas eu de dégradation. Quand on arrive à effectif constant dans un climat de crise, c'est compliqué de répondre aux attentes, c'est compliqué de répondre aux exigences. Effectivement, il y a un risque de dégradation si nous n'y mettons pas les moyens.

Deuxième axe structurant : la Ville mobilisée sur l'urgence écologique. Il n'y a pas à discuter. Nous allons en reparler. Un plan est mis en œuvre et se déploie plus vite que prévu parce qu'il y a un véritable succès des dispositifs que nous avons mis en place. 2023 sera une année où nous allons enclencher et mettre en œuvre peut-être au-delà de ce que nous avons prévu comme phasage et je vous dirais tant mieux ; il faut l'amplifier, il faut mettre des moyens financiers en fonctionnement, des moyens

humains pour suivre les choses. Là aussi, tout cela se finance.

Évidemment, poursuite des opérations d'investissement : nous avons commencé un cycle d'investissements ambitieux. Il est hors de question de revenir dessus. Nous avons des finances saines qui nous permettent de faire face à la situation. Nous allons justement en parler juste après.

- **Les recettes de fonctionnement**

Une hausse estimée de 3 %, c'est-à-dire très largement inférieure aux surcoûts et à l'inflation. Je ne vais pas commenter davantage. Nous avons une stabilité des dotations. Stabilité dans un contexte hyper-inflationniste, cela veut dire en réalité diminution des recettes réelles. La fiscalité va augmenter avec une revalorisation des bases décidée par l'État à hauteur de 7 %. La variation physique augmente elle aussi un petit peu. Attention aussi au mythe sur la variation physique : quand on a davantage de rôles encaissés, quand vous avez davantage de logements, quand vous avez des familles qui s'installent, c'est aussi de la consommation de services publics. Il y a ce mythe qui consiste à croire que si l'on construit des logements, cela nous fait davantage de recettes mais cela nous fait surtout davantage de dépenses en réalité. Dès lors que vous scolarisez un gamin à Villeneuve d'Ascq, la cantine c'est à peu près 1 000 € par enfant par an à charge de la Ville, une place crèche, on vous l'a déjà dit, c'est 7 000 à 8 000 € de coût annuel. L'usage de nos services – c'est une bonne chose, si nous avons des services publics, c'est pour qu'ils servent – a évidemment un coût, quel que soit le domaine. Donc attention à ne pas fantasmer la question de la variation physique des bases.

Sur la diapositive suivante, vous avez un effet qui est très clair : la contraction et les deux courbes qui se rapprochent avec un effet ciseau qui se dessine. L'épargne brute, si on se projette, est confrontée à une réduction significative. Nous avons une cible, qui n'est pas spécifiquement villeneuvoise, autour de 10 %. Il faut que nous conservions la chose. Nous étions à 13 % en 2021 et en 2022, peu ou prou aux alentours de 12 %. Nous avons un ratio qui va doucement mais sûrement aller vers 10 %. Ce ratio est important parce que, tout d'abord, il fragilise potentiellement. Si vous le dégradez trop, si vous vous rapprochez d'un seuil d'alerte aux alentours de 8 %, c'est quelque chose qui va évidemment impacter une collectivité. Nous n'en sommes pas là. Nous n'avons pas cette inquiétude encore. Cependant, un ratio comme celui-là, cela détermine aussi la capacité d'emprunt. Si vous avez un ratio fort, vous empruntez plus facilement, vous empruntez moins cher. Globalement, évidemment, cela structure l'évolution des finances dont on rappelle ici qu'elles ont vocation à rester saines car des finances saines, c'est une capacité d'action publique, c'est une capacité d'action politique.

- **L'investissement**

Quelle projection sur l'investissement ? Nous avons annoncé tout à l'heure des chiffres qui étaient très démonstratifs sur l'année 2021–2022. Nous avons dit que nous allions monter en puissance. Nous avons toute une série d'arbitrages qui sont en cours. Je vous l'ai dit, ce n'est pas consolidé. Dans le mandat précédent, j'ai pris l'habitude de vous présenter des DOB qui étaient quasiment des pré-BP. Nous pouvions le faire en



toute transparence, cela n'était pas gênant, nous étions prêts. Là, nous sommes en train de consolider. Nous l'avons dit : des conditions d'emprunts qui restent accessibles, une volumétrie d'emprunts que nous ciblons aujourd'hui aux alentours de 25 millions d'euros. Vingt-cinq millions d'euros, c'est ce sur quoi nous devrions pouvoir atterrir en sachant qu'il y a encore de très nombreux arbitrages à réaliser. Aujourd'hui, pour se parler en toute franchise, il faut faire rentrer une trentaine de millions dans 24 ou 25 ; cela dépend des recettes, cela dépend de l'emprunt. Nous en sommes encore là. Nous n'allons pas vous présenter un tableau finalisé de ce que nous projetons de faire. En revanche, rappeler que cette capacité à monter sur de l'investissement – et nous allons assurément encore franchir une marche –, cela dépend :

- des priorités politiques que je vous ai rappelées : feuille de route programmatique et volonté d'accélérer, d'amplifier encore sur l'urgence écologique ;
- des capacités financières de la collectivité. Vous ne pouvez pas recourir à l'emprunt sans consolider l'autofinancement. Vous ne pouvez pas consolider l'autofinancement dans un contexte où les dépenses augmentent si vous ne consolidez pas les recettes ;
- de la capacité de réalisation des services. Ce n'est pas la peine de faire croire que l'on peut avoir un plan de charge qui augmente si vous n'avez pas les effectifs en ingénierie, en suivi de chantier, en application pour mettre en œuvre les dépenses que vous prétendez faire. Donc, si vous voulez davantage d'investissements, il faut de l'emprunt mais il faut aussi du 012, il faut aussi de la dépense de masse salariale. Il faut être bien clair par rapport à cela. Là aussi : pas d'illusions, pas de fausses promesses.

Sur la diapositive suivante, vous avez les opérations pluriannuelles qui sont, je dirais, incompressibles :

- les aménagements de travaux, de rénovation sur les quartiers que vous connaissez (Pont-de-Bois, Annappes, Centre-Ville) ;
- l'éclairage public. Nous l'avons dit, c'est rentable d'investir dans la sobriété énergétique. Ce sont des investissements durables, sans mauvais jeu de mots, à très long terme. Heureusement que nous l'avons fait car aujourd'hui nous serions face à un mur et nous n'aurions pas pu vous présenter les résultats que nous avons à la fois sur l'éclairage public et sur les économies d'énergie ;
- les groupes scolaires que nous terminons de livrer ;
- la Rose des Vents. Six millions à dépenser, c'est du lourd ;
- le FOS tennis. Nous avons demandé et nous avons dû annoncer au club un report d'une année. Nous nous étions engagés à le mettre en priorité. Nous le tenons évidemment comme engagement ;
- les travaux d'Ad'AP (Agenda d'accessibilité programée). On ventile dans différents programmes et on va spécifiquement. Ce sont des choses qui sont impondérables ;

- la transition énergétique avec une tranche optionnelle de panneaux solaires. Dès cette année, nous prévoyons d'engager spécifiquement sur la modernisation et l'isolation des équipements, les chauffages, l'installation des sondes dans les équipements. Les panneaux solaires vont se déployer. Nous allons être pas loin des 2 millions d'euros.

Sur ces opérations pluriannuelles qui sont lancées et que nous ne suspendons pas, sur lesquelles nous ne revenons pas car nous ne le pouvons pas ou parce que nous choisissons de ne pas les différer comme typiquement la transition énergétique, nous sommes déjà sur une volumétrie de l'ordre de 15 millions d'euros. Nous pouvons afficher cela. Cela figurera au BP. C'est sanctuarisé. Vous rajoutez les enveloppes patrimoniales qui, selon les retours et les derniers arbitrages, vont monter à 3 ou 4 millions d'euros. Nous sommes déjà à près de 20 millions d'euros. Plus des opérations sur lesquelles nous n'avons pas encore arbitré ; vous les aurez au moment du BP. Plus des effets d'opportunité qu'il nous faut intégrer. Aujourd'hui, sur la table, nous avons des sujets qui nécessitent des investissements conséquents : l'aménagement d'un pôle santé au Pont-de-Bois. Il s'agit d'une nécessité plus que révélée par l'évolution sociétale et plus qu'accélérée par la crise sanitaire. Nous avons la possibilité d'aller chercher des financements, des cofinancements mais il faut activer la chose. C'est toujours pareil : si vous n'y allez pas, vous n'avez pas les cofinancements. Nous avons donc sur la table en débat – et c'est la majorité et les élus qui vont arbitrer là-dessus – l'aménagement d'un pôle santé ; un très beau projet. Il faut être capable pour aller chercher les crédits qui sont disponibles d'intervenir nous aussi, de se réserver une marge par rapport à cela, sinon on se passe à côté des effets d'opportunité.

C'est pareil pour les équipements sportifs. Deux exemples que vous connaissez. Un exemple nous est tombé dessus assez récemment. Avec Farid OUKAID, nous avons rencontré le club de la Raquette : opportunité d'avoir un équipement de padel. Pour ceux qui ne connaissent pas, il s'agit d'une espèce de squash simplifié, si je résume. Un équipement : 1,4 million. Ce n'est pas cela, Mme BARISEAU ? Bah, vous me corrigerez.

### **Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq**

*Propos hors micro.*

### **Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire**

Voilà. L'équipement : 1,4 million d'investissement avec un énorme financement dans le cadre d'un plan national qui va s'arrêter cette année de l'Agence nationale du sport. La Ville est sollicitée à hauteur de 150 000 €. Si nous ne les mettons pas, nous passons à côté. Cela serait tout de même plus que rageant de ne pas proposer un nouveau service, une nouvelle activité mais encore faut-il être en mesure de mobiliser cette somme.

C'est pareil pour le plan piscine de la MEL : il faut y aller. Il n'est pas très élevé en termes de volumétrie. Là aussi, on peut espérer aller chercher 500 000 € ; en montant sur la rénovation énergétique peut-être 1 million d'euros. Toutefois, il faut que nous

mettions nous aussi, il faut que nous soyons en mesure d'y aller. Cela fait donc partie des réflexions sur la table. Nous discutons avec les collectivités.

Le solaire : nous avons choisi d'y aller mais nous nous disons qu'avec certains effets d'annonce – nous avons déjà budgété, nous avons déjà passé les marchés – si nous pouvons aller encore plus loin sur les énergies renouvelables, peut-être qu'il faut encore rallonger. Je vous l'ai dit, un investissement massif cette année de pas loin de 2 millions d'euros, si nous avons des opportunités cette année d'aller encore un peu plus loin, il serait dommage de ne pas les saisir. Est-ce que nous nous donnons les moyens ? Et on pourrait continuer.

Il y a d'autres incertitudes. Sur le financement de la Rose des Vents, par exemple, on rappelle qu'il y a un dépassement qui est pour l'instant chiffré à plus de 3,6 millions. Nous allons discuter avec l'État, la Région. Nous espérons que chacun mettrait 1,2 million d'euros mais chacun ne le met pas. La réponse qui a été faite par l'État et par la Région, c'est cette année, ils ne peuvent pas mettre cette somme-là, nous ne sommes pas à la recherche de trésorerie, ce n'est pas de trésorerie dont nous avons besoin, c'est du financement. Si cela facilite les choses de remonter à une quote-part de 1,2 million d'euros en l'étalant sur trois ans, pourquoi pas, nous allons nous arranger, nous allons trouver mais nous avons besoin de réponse de la Région. Nous sommes en discussion. C'est compliqué.

Là aussi, la liste est longue des investissements sur lesquels nous aimerions aller. Nous savons, par exemple, qu'avec la Région, il serait vraiment très bien que le lycée public de la ville soit couvert de panneaux solaires. Nous savons que la Région rencontre des difficultés à mettre en œuvre son plan ; elle l'a reconnu. Cependant, si nous avons un plan sur lequel nous pouvons nous adosser, nous sommes prêts à mutualiser les choses et à accompagner. C'est pareil pour la MEL. S'il y a un fonds d'énergies renouvelables et que nous pouvons aller sur des aménagements de parking, par exemple, il faut y aller parce qu'il y a une opportunité qui est là.

Nous pourrions donc égrener une liste qui est assez longue mais je vous dirai qu'il y a à peu près une volumétrie de 2 millions d'euros qui est en jeu sur l'investissement aujourd'hui. Deux millions d'euros sur ces opportunités à saisir, sur lesquelles une ingénierie de projet doit être mobilisée, sur lesquelles il faut conserver une marge d'action pour être réactif, pour être prêt si nous voulons saisir les opportunités. Il ne faut pas se contraindre. Si nous nous contraignons sur les opérations pluriannuelles qui sont ambitieuses, sur la rénovation du patrimoine bâti et si nous n'avons plus de marge pour aller saisir des effets d'opportunité, nous manquerons forcément quelque chose.

Il y a un dernier élément sur lequel je souhaite tout de même insister : c'est le déploiement de politiques qui ont vocation à être encore amplifiées par rapport à ce que nous avons dit :

- le marché global de performance énergétique, nous devons pouvoir aller au-delà si les partenaires sont prêts à nous accompagner ;
- l'isolation des bâtiments, l'éclairage public : nous avons reçu en fin de semaine dernière notre opérateur Inéo. Nous lui avons donné une consigne : si vous

pouvez aller encore plus loin dans l'équipement de nos points lumineux de façon à faire encore davantage d'économies, en accélérant encore un peu plus la rénovation parce que cela produit des effets immédiats, proposez-nous la chose et nous verrons si nous y allons. Nous ne savons pas sur quelle volumétrie car nous sommes aussi contraints par un marché qui a été passé que nous ne pouvons pas modifier, mais nous pouvons tout de même nous autoriser des dépassements par rapport au marché passé. Donc, proposez-nous – nous en parlerons d'ailleurs en Conseil municipal – pour voir si nous accélérons le phasage, si nous accélérons le déploiement. Nous savons qu'il y a des rues qui sont aujourd'hui encore très énergivores. Plutôt que de les rénover en quatre ans, si nous pouvions le faire en une année, pourquoi pas mais chiffrez-nous la chose ;

- les plantations, la renaturation, la création d'un bocage : nous avons énormément travaillé là-dessus avec Yohan TISON. Nous nous étions dit qu'un kilomètre de haies planté tous les ans, ce serait déjà bien. Il n'y a pas beaucoup de Villes qui sont capables de faire cela. Peut-être que cette année, il faudra monter à 3 km. Rien qu'au mois de mars, il y aura plus d'un kilomètre de haies qui sera planté. Il s'agit de haies hyper qualitatives. Yohan vous présentera cela au moment du BP. Nous ferons un zoom sur un plan de rénovation, de création du bocage, un plan haie sur la ville. Nous allons budgéter sans doute quelque chose de l'ordre de 500 000 €. Ce sont des sommes qui sont très conséquentes mais le résultat est là et cela fonctionne de façon remarquable. Nous avons énormément de retours sur le terrain de gens qui veulent nous accompagner, de démarches citoyennes, de démarches associatives, d'acteurs du territoire. Donc, là aussi, cela fait partie des politiques qui ont vocation à être déployées et pour lesquelles il faudrait sortir des financements supplémentaires ;
- la santé : j'en ai parlé. Il ne s'agit pas véritablement d'un domaine de compétence municipal mais qui peut dire aujourd'hui que l'enjeu humain sur le territoire n'est pas un enjeu qui fait figure d'impératif ? Valérie QUESNE a déjà présenté les choses. Il y a tout un maillage qui se reconstitue, toute une série de dispositifs qui montent en puissance. Cette ambition est parfaitement légitime.

Ces amplifications de politiques municipales, ces accélérations que nous voudrions mettre en place en 2023, à la louche : 2 millions d'euros, là aussi. Nous y allons ? Nous n'y allons pas ? Cela dépend des choix que nous allons opérer.

### ➤ **Conclusion**

Les principes ont été clairement posés. Il y a ceux sur lesquels nous ne souhaitons pas débattre. Nous pouvons entendre les oppositions sur la question. On pourrait nous dire : diminuez un peu la voirie, diminuez un peu le service public, il faut fournir des efforts. Cela peut s'entendre ; je le dis sans hypocrisie. Dire dans un contexte compliqué où chaque ménage, chaque foyer, chaque individu fournit des efforts chez lui que la collectivité ne peut pas continuer à proposer autant, cela peut s'entendre. Il y a des collectivités qui n'ont pas le choix et nous ne les pointons pas du doigt ; ce

n'est pas la question. Nous, nous faisons le choix de sanctuariser cela, mais nous pourrions en débattre.

Nous avons une urgence sociale qui existe – nous voulons y faire face – une urgence écologique est là – nous y faisons face –. Nous préparons ici un budget clairement ambitieux. Un Maire sur deux vous dit qu'il ne pourra pas faire preuve d'ambition notamment sur les questions de rénovation, notamment sur les questions de sobriété énergétique, notamment sur les questions d'investissement. Nous, nous disons clairement au moment de ce DOB que nous irons sur ces questions et de façon très, très claire et très franche. Mais pour tenir cet engagement, si je synthétise ce qui a été dit pour ceux qui n'ont pas suivi, il y a 6 millions d'euros à trouver ; peut-être 7. Comment les trouvons-nous ? On doit pouvoir, en misant sur des restructurations, sur des efforts collectifs, sur des dispositifs à réinterroger, réussir à aller chercher un gros million d'euros d'économies ; cela va être compliqué car nous n'avons pas beaucoup de marges comme vous le savez. C'est le travail que supervise le DGS. C'est compliqué. Nous passons un temps fou avec les services à réfléchir à cela. Il va falloir optimiser encore. Nous devons pouvoir aller chercher des économies et nous ne couperons pas, je le dis, à un plan d'économies – cela est inévitable – mais dans le refus de l'austérité, en maintenant les objectifs qui ont été posés très clairement.

Nous avons l'élargissement des bases, leur revalorisation légale : cela va nous rapporter un peu plus de 2 millions d'euros.

Le levier fiscal : nous avons eu le débat l'an passé. Nous vous avons dit attention l'année compliquée sera 2023. Il y a un choix qui doit être effectué. Je rappelle, pour que chacun s'approprie parfaitement les débats, qu'il n'y a pas eu d'augmentation d'impôts à Villeneuve d'Ascq, de taux communaux d'imposition, depuis 15 ans. Des communes qui n'ont pas augmenté leurs taux d'imposition depuis quatre ans, il n'y en a que 30 %. Nous, nous ne l'avons pas fait depuis 15 ans. Sur la diapositive suivante, vous avez un élément qui nous situe à peu près dans la MEL sur l'année 2022. Cela ne préjuge pas des décisions de l'année 2023 de notre commune. Il y a 60 % des communes de la MEL qui ont un taux d'imposition supérieur au nôtre et si on se compare avec les communes qui sont affichées ici (Lille, Roubaix, Lambersart, Tourcoing est à 51 %), vous avez une photographie qui nous situe en milieu de tableau, ce qui nous permet de dire, si on pondère cette réalité des taux d'imposition communaux par la réalité de l'importance du service public, qu'à Villeneuve d'Ascq, on ne paie pas beaucoup d'impôts.

La question est de savoir si nous devons augmenter les impôts et à quelle hauteur. Vous avez une projection très claire : base 2022, ce que cela représente en termes de valeur locative ; l'estimation de la base 2023 avec les revalorisations légales qui ont été évoquées ; ce que cela nous rapporte avec le taux actuel de 47,6 % et puis vous avez un scénario qui vous dit 1 % supplémentaire d'augmentation, cela nous produit un taux qui passerait de 47,6 à 48,1 et cela représenterait un delta de recettes supplémentaires de 400 000 €. Ce n'est pas beaucoup, donc vous êtes partisane, Mme BARISEAU, d'une augmentation beaucoup plus franche. J'en prends note.

**Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq**

*Propos hors micro.*

**Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire**

Voilà la réalité de la note. Voilà la réalité du jeu que nous pouvons activer et qui va nous occuper ce soir. Je rappelle qu'en 2022, cela a été la fin de la redevance télé ; que 2023, ce sera la fin totale de la taxe d'habitation pour ceux qui la payent encore. La pression fiscale sur les ménages a diminué et va continuer de le faire, ce qui ne nous autorise pas à dire qu'il est facile d'augmenter les impôts. C'est toujours compliqué d'augmenter les impôts. C'est toujours dur à vivre pour ceux qui ont du mal à les payer. Il y a ceux qui n'ont pas de mal à les payer qui vont raler ; il y a ceux qui ne vont d'ailleurs pas forcément râler mais qui auront du mal parce que c'est une réalité. Sur cette question de l'imposition se greffent quasiment 20 années d'impôts bashing, de populisme fiscal qui fonctionne très bien dans la société ; il suffit d'allumer la radio, de regarder telle émission grand public dans laquelle on va cogner sur la folie fiscale en France. Nous avons toujours défendu ce levier en disant que c'est le meilleur levier de redistribution sociale, c'est le meilleur levier de solidarité, qu'il ne faut pas en abuser. Preuve en est, nous n'avons pas augmenté les taux d'imposition depuis 15 ans.

Voilà le choix qui nous est proposé quelque part ce soir dans un contexte de crise. M. le Maire l'a dit très clairement au moment des vœux à la population car c'est finalement elle qu'il faut informer en premier : nous avons un budget charnière à construire, un budget qui va déterminer la suite du mandat. Est-ce que nous sommes sur l'activation du levier fiscal avec une ambition réaffirmée qui nous permet aussi d'activer le levier de l'emprunt ? Est-ce que nous sommes sur un choix sociétal fort ? Pas seulement sur l'année parce que le contexte de crise – et je veux insister là-dessus – est un contexte qui interroge. Dans le pays – et ce n'est pas valable que pour la France – les crises ont toujours été des accélérateurs puissants de changements sociétaux parce que, dans une période de crise, l'acceptation sociétale est facilitée par un contexte. C'est comme ça. Aujourd'hui, c'était la troisième journée de manifestation sur le démantèlement progressif d'un système de retraite. Nous rappellerons tout de même que la plus grande phase d'accélération des acquis sociaux en France, cela a été la Libération dans un contexte qui était loin d'être facile mais parce que l'acceptation de l'effort collectif se faisait dans un contexte dramatique.

Aujourd'hui, nous avons un contexte très compliqué. Nous vivons avec. Il est historique. Notre génération n'a jamais connu cela. « Profiter » de ce contexte de crise pour accélérer de façon vertueuse sur des mutations de sobriété énergétique, sur des mutations comportementales, nous n'avons pas le choix, il faut y aller. Nous pouvons nous replier, dire on ne fera pas, on diffère. Cela serait une erreur majeure au regard des enjeux sociaux, au regard des enjeux climatiques, au regard des enjeux sur la crise biodiversitaire. Rappelez-vous simplement l'été que nous avons passé. Ce n'était pas du conjoncturel, c'était du structurel. Comment nous y faisons face ? C'est l'impératif qui nous attend aujourd'hui. Le Maire l'a rappelé au moment des vœux : politique de repli, politique tranquille où finalement on subit plus que l'on attaque, plus

que l'on réagit, on fait le dos rond ou une ambition forte qui est rappelée, qui appelle à se mobiliser. C'est le choix qui a évidemment notre préférence. Nous ne faisons pas semblant. La question est donc celle d'une hausse modérée, parce que de toute façon, nous ne sommes pas en situation de chaos financier et que nos finances saines nous permettent d'agir. Mais pour agir de façon optimisée, de façon rationnelle, comme un accélérateur dans un contexte très particulier, il y a des choix à faire. Notre position a été clairement énoncée.

Vous avez un deuxième élément sur la conclusion : c'est la capacité à emprunter. Nous nous sommes projetés sur un taux qui n'est pas encore celui que nous pouvons activer mais qui montre que l'intérêt sur la première année, si vous empruntez un ou 5 millions d'euros, ce n'est pas ce qui déstructure un budget mais il faut tout de même le consolider parce que si vous n'avez pas cette interaction sur les deux leviers, vous ne fonctionnez pas. Nous avons exprimé clairement quelle était la tendance. Il y a encore des choix à arbitrer. C'est l'objet du DOB et nous sommes disposés à écouter le reste du Conseil, au-delà de ce que la majorité a affirmé ce soir.

Je vous remercie de votre attention.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Quel exercice ! Il n'est pas mauvais, tout de même. Il devrait faire de la politique.

**Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire**

J'y pense.

**Gérard CAUDRON, Maire**

J'y pense et puis j'oublie ; je rajoute. Je vais prendre les inscriptions. Je n'ai a priori rien à rajouter et certainement pas non plus dans le débat, sinon un témoignage complémentaire par rapport à la conclusion de Sylvain ESTAGER. Contrairement à lui, n'étant pas issu du Parti communiste, je ne suis pas un adepte de l'imposition. Je n'ai pas dit qu'il l'était. À chaque fois au cours de ces 45 ans, il y a toujours eu des gens qui ont dit qu'il fallait augmenter les impôts, que c'était le bon moment ou ce n'était pas le bon moment. J'ai toujours regardé si on pouvait équilibrer ce budget avec toutes les charges qui se comptent par millions : charges de personnel pour des décisions d'État qui d'ailleurs sont pour partie légitimes, charges d'énergie qui sont, je le dis quand même, beaucoup plus incompréhensibles et même inflation générale sur la vie courante où là je trouve que c'est parfaitement illégitime.

Cependant, tout s'impose à nous. J'y ai passé des heures et des heures, j'ai embêté tout le monde en particulier les services qui n'aiment pas trop qu'on les « titille » sur les chiffres qu'ils nous fournissent : ce n'est pas possible, nous n'échapperons pas à une augmentation d'impôts sauf effectivement – et je confirme ce qu'a dit Sylvain ESTAGER – à réduire les services publics. Il y a des communes qui le font. Vous savez, si vous supprimez les colonies de vacances, cela représente beaucoup plus qu'un million. À part ceux qui y vont, qui sont quelques centaines, tous les autres ne disent rien. Beaucoup de communes ont supprimé les colos au moment de la pandémie et ne les ont pas rétablies. Si vous réduisez l'accès aux salles municipales

aux associations, chacun dans son coin grognera un peu mais l'immensité de la population ne fera pas une manifestation pour cela. Il est donc vrai que pour ne pas s'assurer quelques recettes supplémentaires avec une augmentation des taux de la fiscalité, de la taxe foncière car c'est la seule... La taxe d'habitation, c'est bien pratique de l'avoir supprimée sauf que c'était l'un des leviers que nous pouvions avoir. Dans ces cas-là, on nous garantit le maintien. C'est comme la taxe professionnelle autrefois. Dans les années 2000, à Villeneuve d'Ascq, on augmentait les recettes de taxe professionnelle de 10 à 15 % par an. Avant les années 2000. Après, c'est une dotation qui, au mieux, ne bouge pas et vous avez toujours un Maire voisin à la MEL qui considère que quand quelqu'un a des dotations plus élevées, ce n'est pas parce qu'il fournit des recettes plus élevées mais parce qu'il est privilégié. Nous n'avons plus de levier fiscal que le taux de taxe foncière ou les tarifications, mais les tarifications ce n'est pas beaucoup plus juste même si je suis de ceux qui disent qu'il faudra augmenter les tarifs y compris de la restauration scolaire. Nous ne pouvons pas dans tous les services publics voir l'écart s'accroître entre la part prise par le tarif de l'utilisateur et le reste, les piscines comme plein d'autres services publics. C'est quelque chose qui devra être revu mais qui ne révolutionnera pas les recettes municipales.

Il est donc vrai que nous sommes là face à un débat comme j'en ai connu un seul de cette nature. C'était en 1977, quand j'ai été élu. Il n'y avait pas de budget parce que le Maire précédent, Jean DESMARETS, n'avait pas de majorité pour faire voter un budget. Il est vrai qu'à l'époque, nous avons dû augmenter les impôts de 47 % ; sur des bases beaucoup plus faibles qu'aujourd'hui. Si nous ne l'avions pas fait, il n'y aurait plus de Ville aujourd'hui. Nous serions un quartier de ville. Il faut tout de même bien mesurer tous ces aspects. L'indépendance, l'autonomie, le service public, cela impose des obligations.

Il est vrai qu'il s'agit d'un débat extrêmement important que nous allons avoir. C'est pour se faire que j'inscris ceux et celles qui, au nom de leur groupe, vont désirer intervenir pour donner leur avis sur l'orientation budgétaire, sachant que le budget proprement dit sera voté dans deux mois et que personnellement, après avoir rappelé les questionnements et les enjeux, je ne sais pas, je n'ai pas pris de décision sur ce que nous allons devoir faire, y compris si je sentais un souci ou une envie de suicide collectif, pourquoi pas ne pas augmenter les impôts. Ce serait une forme de suicide collectif. Peut-être qu'à l'image d'autres dirigeants internationaux vieillissants, il s'agit d'un moyen de partir par une porte qui ne vous laisse pas dans l'anonymat. Honnêtement, je n'en suis pas là. Ne vous inquiétez pas pour certains, ne vous rassurez pas pour d'autres.

Je prends maintenant les inscriptions. Mme BARISEAU, Mme SEGARD, Victor BURETTE. On va les prendre dans cet ordre-là, ce sera plus simple.

Mme BARISEAU.

### **Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq**

Merci beaucoup. La première chose que je voulais dire, c'est que je partage et je vous rejoins sur la notion d'incertitude de la construction budgétaire. Je suis élue municipale



depuis 2008 et il est vrai que c'est la première fois que nous sommes plongés dans cette incertitude qui fait que nous ne pouvons plus faire de copier-coller de budget primitif à budget primitif. Sans doute que cela va donner un sens différent à nos débats de ce soir, peut-être un vrai sens, au sens politique et noble de la politique. De plus, cela donnera sans doute aussi un sens à un budget supplémentaire qui est souvent juste une variable d'ajustement à la virgule près du BP et qui, peut-être, cette année aura un sens différent et plus conséquent.

Je vous rejoins donc sur l'incertitude. Je vous rejoins sur la situation complexe. Face à cette situation complexe, je pense donc que chacun de nos groupes est amené à faire des propositions ou en tout cas à se positionner sur des orientations et des solutions. Le ROB est et restera la première étape d'un débat budgétaire. On y pose un contexte économique – cela a été fait –, les bases d'un débat et bien sûr l'esquisse ou en tout cas des propositions d'orientation budgétaire. Le contexte économique et social est particulier mais c'est un particulier qui finalement dure maintenant depuis plusieurs années, même s'il est sans doute exacerbé cette année. Je ne vais pas revenir sur les chiffres du contexte économique. Ils sont objectifs. Il n'y a pas de raison de les contester. Peut-être juste une chose où tout est mis sur le dos du conflit avec l'Ukraine. Je ne savais pas que l'Ukraine était à ce point le centre du monde. En tout cas, résumer la cause de l'inflation à la guerre en Ukraine ne me semble pas objectif. Je pense qu'une des causes de l'inflation vient aussi du fait que la demande a été soutenue pendant la période de Covid – ce n'est pas un jugement mais un fait – et que la demande était là au sortir du Covid tandis que l'offre, en revanche, n'était pas en face puisque les entreprises ont été empêchées de produire. La première cause de l'inflation, c'est cette rencontre entre l'offre et la demande. On ne va peut-être pas faire un débat sur les causes de l'inflation mais je voulais le rappeler.

Nous ne sommes pas encore en récession. Je pense que nous sommes, en France, en quasi-stagflation ; ce n'est pas évident à dire surtout avec un rhume. Nous sommes plutôt dans cette situation avec, comme vous l'avez rappelé, un PIB (Produit intérieur brut) qui n'augmenterait que de 0,4 % en 2023 voire négatif après une augmentation de 2,5 en 2022 et une inflation autour de 5–6 cette année et de 4,5 à 5 prévue pour 2023.

Vous l'avez rappelé, on ajoute à cela des taux d'intérêt qui augmentent, des taux d'usure contraignants – le deuxième effet qui explique aussi l'inflation, c'est sans doute l'injection monétaire – et une situation sur le marché de l'énergie incertaine, préoccupante et très impactante. Donc un débat d'orientation budgétaire villeneuvois dans un contexte incertain par rapport aux dépenses et notamment, évidemment, par rapport aux dépenses des fluides.

Vous avez rappelé les grands chiffres concernant Villeneuve d'Ascq en 2022 : des dépenses de fonctionnement en hausse de 7 %, des recettes en hausse de 5 % avec, mathématiquement, une dégradation de notre autofinancement, une baisse de la dotation forfaitaire liée à la baisse du nombre d'habitants et des dépenses d'équipement relativement stables.

Ce sujet du contexte économique et social fut d'ailleurs le sujet que nous avons choisi de traiter en 1 200 caractères espaces compris dans la dernière *Tribune* et je souhaite

partager avec vous le contenu de ce que nous avons dit : « *Après la crise sanitaire, les citoyens, les artisans, les commerçants, les entreprises subissent désormais une inflation galopante doublée d'une envolée des coûts de l'énergie qui compose malheureusement le terreau d'une crise économique et sociale.* ». Là, nous nous sommes posé la question du rôle d'une commune et de celui de Villeneuve d'Ascq selon nous : « *protéger le pouvoir d'achat, rénover les équipements et le cadre de vie – c'est en cours, nous avons cité l'exemple du Pont-de-Bois –, soutenir le lien social, la solidarité – voilà, une valeur que nous partageons – via nos associations, le lien économique via nos entreprises et ce au service de l'emploi, et bien sûr poursuivre autant que possible le fait d'assurer le présent et de préparer l'avenir. Les semaines qui nous séparent du vote du BP vont donc sans doute être un casse-tête pour vous et pour nous pour répondre à ces exigences dans ce contexte d'incertitude.* ». Déterminé, notre groupe vous propose ce soir deux propositions et de manifester ou en tout cas d'être clair sur deux oppositions. Des propositions qui, rassurez-vous, ne coûtent rien puisque nous n'allons pas proposer naturellement d'augmenter les dépenses dans ce contexte. Cela ne va pas révolutionner notre budget ni augmenter de façon vertigineuse nos recettes de fonctionnement mais j'ai trouvé intéressant un article de *La Voix du Nord* du 29 janvier qui présentait une plate-forme qui s'appelle Mariloo, qui est une plate-forme locale puisque née à Roubaix, qui propose de louer les équipements publics. Nous le faisons déjà au travers les salles mais au-delà de cela les musées voire la privatisation de piscines pour des soirées d'entreprises, etc. J'ai vu que le Département y avait souscrit puisqu'il posait l'exemple du Forum des sciences qui est juste face à nous. Encore une fois, cela ne va pas doper nos recettes mais je trouve que cela pourrait s'étudier avec un principe que nos équipements restent d'abord prioritairement réservés à nos associations et aux Villeneuvois. Je trouvais intéressant de creuser ce sujet.

La deuxième proposition n'est pas nouvelle ; nous l'avons déjà formulée. Il s'agit d'une proposition qui ne coûte rien et qui peut sans doute aider les plus fragiles d'entre nous, c'est la mutuelle communale. Je rappelle que la mutuelle communale, c'est juste permettre à un collectif d'habitants qui ne dispose pas de mutuelle ou de mutuelle intéressante de se grouper pour avoir une force de négociation avec les mutuelles existantes sur le marché. Évidemment, cela ne coûte rien à la Ville. Visiblement, cela a fait ses preuves. Je regardais une étude dernièrement qui attestait que les citoyens qui en bénéficient font une économie entre 30 et 60 %. Il y a aussi une simplification administrative. Deux dispositifs qui ne coûtent rien à la Ville et qui pourraient donc être étudiés.

On en vient, en revanche, à deux oppositions : je ne vais pas favoriser le suicide collectif, néanmoins nous sommes opposés au fait que le marché de restauration, même s'il doit être réétudié, se concrétise par une hausse de tarifs pour les Villeneuvois. Je rappelle que nous avons des tarifs pour les Villeneuvois et pour les extérieurs. Je parle donc bien de notre opposition à une hausse de tarifs pour les Villeneuvois. Les impôts : sans surprise, nous sommes opposés à leur hausse. Je rappelle que les recettes fiscales ont augmenté de plus de 4 millions entre 2021 et 2022, soit plus de 6 %, pas par l'augmentation des taux – nous sommes d'accord – mais par la revalorisation des bases. Il est annoncé, comme vous l'avez rappelé, une

nouvelle revalorisation des valeurs locatives de 7 % avec une estimation entre 2 et 3 millions de recettes fiscales, donc ces dernières vont naturellement augmenter d'au moins 2 millions. Je pense donc que ce n'est pas du tout le moment d'augmenter nos taux.

Nos propositions et nos points de vigilance répondent donc aux enjeux que j'ai exposés précédemment, à savoir protéger le pouvoir d'achat et soutenir le lien social et la solidarité. Vous avez déclaré vouloir un vrai débat d'orientation budgétaire. Je trouve que cela est vraiment le cas ce soir et cela a même déjà été le cas en commission plénière. Je voulais vous remercier d'avoir posé honnêtement, sincèrement, concrètement, presque crûment le débat. En tout cas, j'ai apprécié cela. Je trouve que nous allons avoir un vrai débat.

Sur les orientations : pas de hausse d'impôts, oui aux nécessaires investissements pour notre cadre de vie et notamment les économies d'énergie. J'avais écrit : « *Les chiffres annoncés en commission plénière semblent attester de leur efficacité.* ». Vous avez fait plus que l'attester ce soir avec les graphiques que vous nous avez présenté. Donc oui au maintien d'un budget investissement actuel. Après, vous m'avez taquinée en commission plénière. Je vais reprendre la taquinerie : effectivement, la motte féodale ne me paraissait pas un investissement nécessaire, essentiel et prioritaire, donc je n'ai pas changé d'avis. Toutefois au moins maintenir un volume d'investissements stable. Je ne demande pas d'augmentations, je demande stable. Pas de hausse d'impôt. Oui au soutien aux associations. Vous annoncez la possibilité en réinterrogeant les dispositifs de faire jusqu'à un million d'économies. Franchement, sincèrement et sans arrière-pensée, nous sommes prêts à y travailler avec vous. Il y a peut-être de grands événements aussi à réinterroger à la marge. Réinterroger les usages : vous ne l'avez pas formulé comme cela aujourd'hui mais c'était une question que vous posiez en commission plénière. Oui, réinterroger les usages avec les associations. Il y avait dans le précédent mandat, le conseil de la vie associative qui jouait non pas son rôle pour les usages mais qui était une instance qui vivait bien. Nous pourrions peut-être la réactiver pour discuter avec les associations, pour réinterroger les usages eu égard aux économies d'énergie nécessaires. Et donc avec tout cela, probablement un recours à l'emprunt. Nous en avons les moyens. Nous en avons la marge. Vous l'avez dit, nos finances sont saines et nous sommes très peu endettés. Donc s'il y avait un choix à faire, puisque vous nous avez proposé deux leviers (le levier de l'impôt et le levier de la dette), autant vous dire que notre choix est fait parce que dans ces conditions la dette, si elle doit financer de l'investissement, est une dette utile.

Dans ce climat d'incertitude, comme cela a été dit en commission plénière, le BP devra sans doute plus que d'habitude être revu ou peut-être réinterrogé au budget supplémentaire. Je vous reformule la proposition qui avait été la vôtre un certain temps pour travailler un peu plus finement et concrètement sur les propositions. Voilà ce que je voulais partager avec vous ce soir.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Merci Mme BARISEAU. Je passe la parole à Mme SEGARD.

**Pauline SEGARD, groupe ACCES**

Merci M. le Maire. Bonsoir à toutes et tous. M. le Maire, chers collègues, nous voici au troisième débat d'orientation budgétaire du mandat et donc nous sommes quasiment à la moitié de celui-ci. Afin de contribuer au mieux à ce débat, nous nous sommes replongés dans ceux des deux années précédentes et nous avons pu constater que certaines orientations que vous aviez annoncées – j'y reviendrai précisément – n'ont pas été révoquées depuis alors qu'elles peuvent encore paraître pertinentes aujourd'hui, en tout cas à nos yeux.

Premièrement, il est primordial de s'arrêter sur la politique de la municipalité en matière de dépenses de personnel mais aussi de déploiement de ce personnel. Vous le disiez en 2021, M. ESTAGER, vous avez optimisé depuis de longues années ces dépenses de personnel – vous en avez reparlé ce soir – tout en les maintenant, il est vrai, à un niveau élevé. Aujourd'hui, pour reprendre votre expression d'alors, vous êtes « à l'os ». De ce fait, vous annonciez cette année-là que des postes devraient être « *déployés et redéployés* », que cela passerait notamment par une restructuration de l'organigramme municipal et enfin qu'il s'agissait d'un travail de fond qui serait fait dans l'année. Le nouvel organigramme a bien été établi. Il se trouve notamment dans le rapport d'activité 2021 de la Ville. Mais quel déploiement et redéploiement de postes a-t-il occasionné ? Des marges de manœuvre ont-elles été libérées et auquel cas lesquelles ? Il s'agit d'une donnée essentielle pour pouvoir débattre des orientations budgétaires de la commune et donc de ses politiques publiques. En outre, si l'optimisation de ces dépenses de personnel peut être comptablement souhaitable, elle peut aussi induire un manque de personnel dans certains services et dégrader les conditions de travail ; vous l'avez aussi un peu évoqué. Nous avons en tout cas fréquemment des échos de difficultés au sein de différents services et nous nous en inquiétons. Les divers épisodes de grèves de personnel qui ont rythmé l'année 2022 en sont également un symptôme.

Deuxièmement, vous annonciez également en 2021, je vous cite de nouveau M. ESTAGER, « *une série de délibérations cadres* ». Sauf erreur de notre part, le Conseil municipal n'en a pas adopté une seule depuis le début du mandat. Nous avons eu des présentations de politiques mais pas nécessairement de délibérations cadres. De telles délibérations auraient pourtant le mérite de tracer des lignes directrices et surtout d'y associer un budget. Le débat d'orientation budgétaire serait alors l'occasion de débattre d'éventuels ajustements ou renforcements de ces lignes directrices à travers les questions budgétaires comptables. Ces lignes directrices pourraient aussi être traduites au travers d'un plan pluriannuel d'investissement. À la page 15 du rapport d'orientation budgétaire, les dépenses d'équipement font l'objet d'un tableau présentant les dépenses sur trois ans mais l'entrée se fait par projet précis et non par politique, à l'exception de la transition énergétique mais jusqu'à 2024 seulement. Malgré les incertitudes qui sont évidentes – nous n'allons pas revenir là-dessus –, un PPI nous permettrait d'avoir une visibilité globale de vos politiques jusqu'à la fin du mandat même si, encore une fois, du fait de ces incertitudes, celles-ci devraient connaître des ajustements. Ce PPI (plan pluriannuel d'investissement) devrait à ce titre occuper une partie importante de nos débats. La Cour régionale des comptes vous

avait d'ailleurs dans son dernier rapport recommandé d'établir un tel PPI ainsi qu'un plan prévisionnel de fonctionnement.

Je profite de l'évocation de ce tableau des dépenses d'équipement pour m'arrêter quelques instants sur les dépenses en matière d'éclairage public qui représenteront 2,5 millions d'euros en 2023 selon l'estimation que vous donnez. Nous l'avons déjà dit mais malgré les économies d'énergie déjà réalisées par la commune en matière d'éclairage public, elle pourrait passer un cap supplémentaire et se dégager de nouvelles marges de manœuvre en optant pour l'extinction nocturne de l'éclairage public comme l'a fait un nombre croissant de communes y compris urbaines. Cela aurait également un effet positif en matière de préservation de la biodiversité. Nous avons des échos d'une volonté de votre part d'expérimenter cette extinction mais nous manquons de détails à ce sujet, notamment sur les lieux d'expérimentation et les économies que vous espérez réaliser via cette mesure.

Pour rester sur les questions énergétiques, vous nous avez présenté les évolutions de la consommation d'énergie depuis 2018. Les chiffres sont en effet encourageants. Cependant, nous l'avons déjà dit dans cette enceinte, la comparaison devrait être effectuée par rapport à une année plus ancienne afin d'établir réellement sa compatibilité avec les objectifs internationaux, nationaux mais aussi métropolitains de diminution de gaz à effet de serre. Pour rappel, l'année de référence qui est généralement choisie, c'est 1990 et pas 2018.

Au-delà de ces éléments à propos desquels nous aimerions avoir des précisions, vous nous invitez de nouveau à nous positionner sur une éventuelle activation du levier fiscal. C'est la troisième fois. Nous allons donc vous faire à peu près la même réponse que l'année précédente et celle d'encore avant : augmenter les impôts, pourquoi pas, nous n'y sommes pas du tout foncièrement opposés mais pour quoi faire ? Le consentement à l'impôt n'est jamais aussi fort que lorsqu'il est associé à un projet politique fort et bien identifié. Donc activer ce levier permettrait-il uniquement de maintenir les politiques actuelles – ce qui serait déjà légitime – ou d'en mener de nouvelles ? Ces deux options doivent être clairement posées sur la table pour que nous puissions nous prononcer. Vous parliez d'urgence écologique et d'accélération mais quelles nouvelles mesures voulez-vous financer au travers de cette éventuelle activation du levier fiscal ? Vous parlez également de recrutements mais lesquels ? Certains recrutements annoncés n'ont pas été effectués à notre connaissance ; nous pensons, par exemple, au poste d'écologie.

Pour finir, il aurait certainement été préférable tout de même d'activer ce levier fiscal dès la première année de mandat pour pouvoir se dégager de réelles marges de manœuvre et investir en conséquence lorsque les taux bas le permettaient de manière plus satisfaisante qu'aujourd'hui. Finalement, oui, relier levier fiscal et recours à l'emprunt parce que, oui, notre groupe regrette que ces dernières années la municipalité se soit montrée prudente, peut-être excessivement, dans son recours à l'emprunt et malgré les réserves que vous avez exprimées et qui sont évidentes, le fait est que la fenêtre de taux d'intérêt bas s'est refermée et qu'il coûte désormais plus cher d'emprunter. Je vous remercie.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Victor BURETTE.

**Victor BURETTE, groupe Parti socialiste**

Merci M. le Maire. Chers collègues, le débat d'orientation budgétaire est, nous l'avons vu, une question de chiffres mais il s'agit en premier lieu d'une question d'orientation politique pour notre collectivité. Je ne reviendrai donc pas dans le détail sur tous les éléments de contexte budgétaire qui nous ont été présentés mais nous pouvons en retenir quelques grandes lignes : une explosion des tarifs de l'énergie et une véritable incertitude sur leur évolution, un niveau d'inflation important à 5,2 % en moyenne sur 2022 et qui se renforce avec 6 % sur le mois de janvier 2023 d'après l'INSEE, des revalorisations salariales légitimes en direction des agents territoriaux mais qui naturellement impactent le budget et enfin des ressources et notamment des dotations de l'État qui augmentent moins vite que l'inflation, ce qui constitue, par définition, une baisse en valeur réelle du pouvoir d'achat de la collectivité si nous voulions le schématiser ainsi.

Nous sommes aujourd'hui confrontés à un choix politique : soit dégrader nos services publics, ce qui veut dire concrètement fermer des créneaux de piscine, réduire le nombre de places en crèche, remettre en question le prix de la cantine comme des centres de loisirs, réduire la large offre de services publics – certaines communes y sont contraintes – soit réduire nos investissements et en particulier dans la transition écologique, ce qui signifie réduire nos engagements sur la ville nature et nourricière ou encore moins de rénovations thermiques de nos bâtiments et notamment de nos écoles. Pour nous, c'est clair : nous n'accepterons jamais ce chemin pour notre Ville qui nous conduirait à moins bien vivre ensemble alors que nous avons besoin de soutenir les classes moyennes les plus fragiles et d'accélérer la transformation écologique. C'est pourquoi il nous faut proposer un autre chemin.

Sur le plan des recettes, tout d'abord, avec trois leviers non pas à choisir mais complémentaires, pas alternatifs, qui sont à notre disposition : le levier de l'emprunt sur lequel nous avons de réelles possibilités malgré la très nette augmentation des taux. Le niveau de dette par habitant de Villeneuve d'Ascq est inférieur de près de moitié à la moyenne des communes de la même strate : 654 € par habitant contre 1 360 € par habitant.

Le second levier, c'est l'impôt à travers notamment l'augmentation du taux de la taxe foncière. Sur ce deuxième point, il convient tout de même de rappeler que la Ville s'est refusée depuis 2007 à toute augmentation du taux d'imposition. Ce n'est donc pas un réflexe de facilité chez nous. Pour autant, c'est devenu aujourd'hui une nécessité. Cette augmentation doit être bien sûr consentie par un projet politique qui a du sens, qui est ambitieux et également être juste. Je pense que nous pouvons aussi essayer d'étudier la possibilité de mesures d'exonération sous condition de ressources notamment pour les questions de travaux de rénovation énergétique des logements. Je pense que c'est quelque chose qui peut être intéressant. Rappelons également que cela s'accompagne, cette année, pour les derniers ménages concernés, d'une disparition de la dernière tranche de la taxe d'habitation et donc de sa disparition totale

mais également de la suppression pour tous de la taxe sur l'audiovisuel public ; des choses que nous pouvons par ailleurs regretter mais qui sont une réalité et qui permettent à un moment où les ménages ont aussi des réductions d'impôts de rendre plus acceptable l'augmentation d'impôts municipale.

Enfin, le troisième levier : la montée en puissance d'une culture de la recette. Aucune recette complémentaire n'est négligeable et il est nécessaire que la recherche des aides et subventions potentielles soit intégrée dès le départ pour chaque politique publique et dans tous les services de la Ville. Ce n'est pas l'affaire du service finances de la Ville mais c'est l'affaire finalement de tout à chacun dès l'élaboration des politiques publiques. Il y en a un certain nombre qui a pu être évoqué dans les interventions précédentes. Je peux compléter par quelques pistes :

- Département du Nord : le dispositif de soutien aux projets territoriaux structurants. Nous avons été éligibles l'année dernière ou il y a deux ans, je crois, à des aides à la vidéosurveillance aux abords des établissements scolaires de quelques dizaines de milliers d'euros. Les communes de notre taille qui répondent aux projets territoriaux structurants du Département sont généralement plutôt éligibles à des montants de 200 000 ou 300 000 €. Il y a donc là une identification des projets sur lesquels nous devons aller chercher des fonds qui est importante. Le dispositif plantation et renaturation : ce sont là de petits montants d'une certaine manière. On parle de 10, 20, 30, 50 000 € parfois à aller chercher. Pour autant, 50 000 €, c'est un équivalent temps plein, c'est peut-être l'embauche de l'écologue. Il ne faut donc pas négliger cela. Le dispositif aussi d'appui aux musées thématiques ou territoriaux avec là aussi des besoins d'investissement sur le Musée des Moulins dont nous venons de faire l'acquisition et pour lequel peut-être nous pourrions être éligibles à des dispositifs ;
- du côté de l'État avec notamment le fonds vert. Sylvain ESTAGER l'a évoqué : un fonds vert, il faut le dire, assez limité. Deux milliards d'euros, cela paraît beaucoup dans l'absolu mais lorsqu'on le divise par le nombre de Départements, cela ne fait déjà plus beaucoup et par le nombre de collectivités, encore moins. Pour autant, c'est maintenant qu'il faut se positionner si nous souhaitons pouvoir récupérer un certain nombre de fonds. L'appel à projets a été ouvert, il y a je crois maintenant deux ou trois semaines. D'une certaine manière, les premiers qui se positionneront seront ceux qui auront le plus de chances d'être retenus au niveau des préfectures. Je pense sur ce point que l'opération de déploiement des panneaux photovoltaïques pourrait être un sujet d'éligibilité. Et puis, parce que l'on parle beaucoup de biodiversité, il y a aussi des financements à aller chercher du côté de l'Office français pour la biodiversité pour la réalisation d'un atlas de la biodiversité communale où là aussi, je pense qu'il s'agit de sujets dont nous discutons depuis quelque temps et sur lesquels nous pouvons aller chercher des subsides.

Cependant, ces orientations budgétaires n'ont de sens qu'en rappelant les objectifs politiques qui doivent être les nôtres. Ces différents leviers doivent permettre de maintenir une haute qualité de nos services publics, de continuer à investir dans la

transition écologique, dans l'entretien et la modernisation de notre patrimoine et de nos équipements, dans l'embellissement de nos rues et de nos espaces nature.

L'époque peut également être une opportunité pour faire évoluer des méthodes et tracer des perspectives. Villeneuve d'Ascq porte dans son ADN les enjeux écologiques, les enjeux de ville nature et nourricière. Nous savons que si nous voulons poursuivre cette dynamique, cela nous invite à porter un regard peut-être plus systémique sur nos actions et sur l'organisation municipale. Le conseil écologique local, qui a connu sa deuxième réunion constitutive ces derniers jours, peut nous aider à cela. Nous savons également qu'il nous faudra questionner nos projets, nos politiques sous l'angle de l'utilité sociale. C'est le cas, par exemple, de nos implantations qui pourraient être étudiées dans le cadre d'un schéma directeur immobilier. Cela pourrait nous amener à réfléchir à l'implantation de nos écoles alors que la démographie baisse de manière durable sur certains secteurs. Cela nous permettrait également de réfléchir à des solutions innovantes comme une occupation transitoire de ce qui sera dans quelques mois l'ancienne école Jean-Jaurès ; peut-être quelques investissements peuvent être aidés avec à la clé quelques économies sur le maintien en état de nos patrimoines.

Pour un certain nombre de ces sujets, nous savons que les effets budgétaires ne seront pas recherchés en 2023. Néanmoins, c'est le lieu et le moment d'en débattre pour engager ces changements qui nous permettront de peut-être dégager de nouvelles marges de manœuvre lors des prochains exercices budgétaires dont nous avons tout lieu de penser qu'ils ne seront pas plus simples que ceux d'aujourd'hui et pas moins contraints.

Enfin, sur la méthode, il nous semble intéressant que Villeneuve d'Ascq puisse cheminer sur l'idée de la construction d'un budget vert, un budget climatique. Naturellement, il ne s'agit pas d'en faire une usine à gaz. Il y a des dispositifs très complexes dans ce cadre-là qui ont été mis en place mais il y a aussi un certain nombre de collectivités qui ont développé leur propre référentiel et qui cheminent de manière un peu graduelle vers ce budget vert, ce budget climatique qui permet à ces collectivités d'analyser de manière globale l'impact carbone de leurs politiques publiques. Nous pensons que nous pouvons cheminer vers cela.

Voilà quelques éléments pour ce débat d'orientation budgétaire. Je vous remercie de votre attention.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Grand merci à tous les trois. Je ne pense pas qu'aucune des interventions nous ait donné de surprise. Toutefois, je pense qu'elles sont toutes les trois pesées et assumées par chacun même si, ensuite, on peut discuter de la manière dont on assume les conséquences des propositions qui sont faites. Cependant, ce n'est pas l'objet du débat d'aujourd'hui, c'est l'objet de la préparation du budget de la commune que nous voterons dans deux mois.

Sylvain ESTAGER, pour répondre dans le même état d'esprit, avec la même



modération qui me caractérise depuis 50 ans, aux différents intervenants, sans céder aux provocations, sans dire, par exemple, que c'est bien gentil de vouloir dépenser plus en ayant moins de recettes, que nous avons eu des recettes inattendues et que les dépenses sont tout à fait naturelles. Il est vrai qu'il y a matière à répondre à tout cela mais je pense que nous perdrons un petit peu notre temps. Sylvain.

### **Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire**

De toute façon, les interventions ont presque été alignées sur un ton de modération, d'appartenance ou non à la majorité d'ailleurs. Il y a toute une série de petites propositions qui ont été faites, donc cela va être dur de répondre à la totalité. J'ai noté deux ou trois choses.

Sur ce que vous avez évoqué, Mme BARISEAU, sur la restauration, sur l'augmentation d'impôts, nous nous doutions bien que vous n'y étiez pas favorables. Par rapport à ce que vous avez évoqué, les augmentations de recettes attendues ne couvrent pas les dépenses induites. C'est ce que le Maire a rappelé. Il y a un moment, si vous voulez équilibrer le budget, il faut assumer le fait de diminuer certains services publics, de ne pas aller autant sur l'investissement parce que nous ne pourrions pas recourir à l'emprunt sans déséquilibrer les éléments. De la même façon, le débat sur la restauration scolaire va se poser d'ajuster ou pas les tarifs. Nous le ferons lorsque nous présenterons avec Claire MAIRIE le résultat de l'appel d'offres qui a été relancé, sachant que dans cet appel d'offres, nous avons aussi des seuils à mobiliser sur le degré d'exigence en termes de qualité de produits. Nous discuterons de toute façon de l'activation de ces seuils en fonction de ce que cela coûte et de la répercussion des surcoûts : est-ce que c'est la Mairie qui prend en charge intégralement ? Est-ce que l'on mobilise effectivement une augmentation des tarifs et à quel niveau ? Nous aurons le débat mais au moment de la délibération qui présentera le nouveau marché. Ce sera évidemment beaucoup plus lisible et beaucoup plus intelligible.

Effectivement le BS comportera, à n'en pas douter, beaucoup plus d'ajustements que les années antérieures, même si nous avons déjà commencé à avoir des BS qui étaient tout de même un petit peu plus significatifs en 2021 et en 2022. Voilà sur les oppositions que vous avez manifestées.

S'agissant de la mutuelle communale, nous l'avons déjà abordée et cela fait partie des dispositifs à l'étude sur le parangonnage que nous pouvons effectuer avec les communes qui l'ont mise en place. La question est toujours celle de la dimension juridique et du véritable intérêt par rapport à l'offre proposée. Ce n'est pas que cela peut être étudié mais c'est à l'étude. S'il y a une convergence là-dessus de la totalité du Conseil, tant mieux.

Mme SEGARD, il y a plusieurs choses dans ce que vous avez dit et peut-être même quelques contresens ou précisions à évoquer. Quand nous avons présenté les résultats d'économies de consommation d'énergie sur la séquence 2018–2022, c'est parce que cela nous permet d'avoir une prise en compte de l'efficacité des mesures sur un temps court. Il est évident que la période de référence antérieure nous conduit à faire encore davantage d'économies. Les passoires énergétiques qui n'étaient pas renouvelées et qui l'ont été depuis : nous avons une ville et des équipements qui se sont

construits à la mode des années 70 où on chauffait à l'électrique. Les grille-pains, nous les avons au maximum supprimés. Nous sommes allés sur l'éclairage public. Plus on s'éloignera du référentiel 2018 plus le delta de l'économie réalisée sera imposant. Nous n'avons pas eu d'un seul coup des consommations qui se sont fracassées dans les années 90 et qui ensuite auraient remonté pour redescendre. On parle d'un potentiel qui est à l'image de ce qui s'est construit dans le pays dans les années 70–80 où on avait des équipements qui étaient énergivores, des modes de chauffage qui n'étaient absolument pas adéquats. Là-dessus vous avez peut-être commis un contresens en interprétant la séquence 2018–2022 qui produit des résultats très signifiants, pas seulement encourageants. Je pense qu'on peut tout de même se le dire : diminuer la consommation de chauffage de 25 % sur quatre ans sur un territoire sans diminuer le périmètre d'usage et même en l'augmentant en réalité avec davantage de bâtiments, il y a très, très peu de collectivités que vous pourriez citer qui en ont fait autant. C'est plus qu'encourageant et cela nous conduit d'ailleurs à dire et c'est une partie de la réponse que j'apporte – vous avez peut-être rédigé l'intervention sans vouloir la modifier suite à ce qui a été présenté – : nous avons clairement identifié les domaines sur lesquels un recours à l'imposition nous permettrait d'aller. Ce n'est pas pour continuer ce que nous faisons, c'est pour augmenter toute une série d'actions sur la rénovation des bâtiments, sur le marché global de performance énergétique où on dit qu'il faut aller beaucoup plus loin, si on peut le faire avec des cofinancements. Je le dis d'ailleurs à Victor BURETTE : effectivement, si on peut aller chercher davantage au niveau du Département, on compte sur nos Conseillers généraux pour suivre les dossiers et les porter et les défendre et obtenir satisfaction. Ce n'était peut-être pas non plus toujours si simple. Nous savons que nous avons moins de facilités avec certaines majorités qu'avec d'autres et que l'alternance est aussi passée par là. Il faut aussi se le dire clairement.

Les choses sur lesquelles nous allons continuer d'accentuer, c'est évidemment la question de la santé. Nous l'avons rappelé dans l'intervention, Mme SEGARD. Nous avons toute une série de dispositifs supplémentaires sur lesquels nous voulons aller sans renoncer aux ambitions, ce qui est déjà en soi quelque chose de signifiant. Nous l'avons dit sur le marché de restauration scolaire. Je ne pense pas que ce soit quelque chose qui vous heurtera et je pense que cela vous conduira peut-être à interroger votre soutien ou non à cette politique. Très clairement, les urgences écologiques, les urgences sociales sont au cœur de la cible de ce dispositif, si nous activons effectivement le levier fiscal. Je le dis clairement : on le ciblera au moment du BP. Vous aurez une lecture extrêmement lisible de ce qui sera financé par le recours à l'emprunt car je pense que cela fait partie de la communication que l'on doit aux citoyens. Si on vous mobilise et si on vous demande un effort fiscal, il faut que vous puissiez identifier à la fois ce que cela préserve et ce que cela apporte. Dans la pédagogie de l'impôt qui est la nôtre, nous sommes attachés à cela et nous présenterons assurément les choses de cette façon.

Vous avez évoqué la question de l'extinction nocturne et des économies à réaliser. C'est au cœur de nos réflexions de longue date. Seulement, cela n'est pas si simple pour des raisons assez évidentes. Aujourd'hui, nous avons un territoire qui est véritablement pourri par les vols de câbles. Il s'agit d'une réalité. Nous nous sommes

demandé si nous pouvions éteindre complètement. Comment vous détectez le vol de câbles ? Uniquement si le dispositif est enclenché. Dans le cadre de la politique que Yohan TISON va présenter, parce qu'il y a tout un travail qui est fait avec notre opérateur, nous allons avoir des spots sur lesquels nous allons renforcer la trame noire. Nous allons essayer d'identifier les corridors sur lesquels nous pouvons réduire la consommation électrique et peut-être éteindre complètement. Seulement, si vous éteignez complètement, cela veut dire que vous ne pouvez plus détecter le vol de câbles quand il a lieu. Là, on vous parle d'une dimension très technique : aujourd'hui, quand on commence à nous couper les câbles, à les retirer, nous le savons car il y a un signal qui est activé mais seulement si le courant est établi. Si vous le coupez à un moment, vous constaterez le vol de câbles le matin quand vous allez réactiver l'éclairage vers 5 h 30 – 6 heures. Dans ce cas-là, la dimension d'économies est complètement caduque ; elle est pulvérisée. Nous avons un véritable problème. Nous n'avons jamais connu cela. S'agissant du déploiement, nous y travaillons. J'espère pouvoir vous présenter un projet qui nous tient à cœur d'un déploiement d'installations agricoles spécifiques sur la ville. Aujourd'hui, nous avons une agricultrice très motivée qui nous dit, par exemple, qu'elle hésite à accepter 4 ha de terres mis à disposition sur du circuit court de production locale sur la Haute-Borne parce que le vol de métaux est connu et qu'elle ne peut pas garantir que sur 4 ha qui seraient plantés, on ne vienne pas lui piquer tous les métaux qui seront installés pour conduire des cultures de vignes, pour dire les choses clairement. Nous en sommes là aujourd'hui. Vous connaissez peut-être l'importance des saisines du préfet, des services de l'État, pour nous dire comment on opère et comment on fait en sorte que dans une ville cinq arobases, on ait l'université, des quartiers entiers qui sont plongés dans les coupures de réseau, dans les coupures Internet. Nous en sommes là aujourd'hui. C'est pour cela que cette dimension est intéressante, de couper complètement, mais aujourd'hui, couper, c'est très bien pour la trame noire, c'est très bien aussi pour la pédagogie du rapport à l'éclairage.

Je prends la balle au vol, nous avons demandé avec Sébastien COSTEUR – nous y associons l'opposition, il n'y a pas de problème – d'organiser une tournée nocturne avec nos services pour aller étudier cette question-là. Je pense que nous n'irons pas sur une extinction complète. En revanche, une optimisation de l'ordre de 90 % pour conserver ce signal, il faut l'essayer sur site, voir ce que cela représente, voir comment cela fonctionne. Nous avons convenu que nous allons organiser cela avec un bus qui va associer des conseillers de quartier pour que nous ayons un retour citoyen effectif sur des sites pilotes pour expliquer comment cela pourrait se faire, identifier les secteurs roulants où on peut diminuer sans doute la lumière ; les cœurs de quartier, c'est toujours plus compliqué pour la sécurisation, pour le sentiment. Cependant, nous avons mis cela sur la table. Cela fait partie des demandes d'investissements supplémentaires que nous avons proposées à notre opérateur pour dire que s'il peut nous amener vers davantage d'économies de consommation électrique, pas seulement pour la dimension financière mais aussi pour la dimension écologique, pour la trame noire, nous sommes preneurs. Nous aurons un laboratoire et nous allons organiser cette sortie avec l'opérateur. Nous associerons l'opposition. Nous associerons les conseils de quartier et les citoyens. Dans le cadre du CEL (Conseil

écologique local), un groupe s'est déjà manifesté et voudrait travailler là-dessus. Il sera évidemment associé.

Vous nous avez parlé des recrutements. Pas de visibilité. Si il y a une visibilité. Nous avons des postes qui ont été renforcés et qui vont l'être encore sur l'énergie. Nous avons recruté et nous avons mis le paquet pour avoir un suivi énergétique. Et la production de ce qui va vous être présenté – on s'y était engagé dans un groupe qui va associer l'opposition, les documents finalisés sont sortis – c'est parce que nous avons eu des personnes supplémentaires qui ont été embauchées sur le domaine de l'énergie. Sur le domaine des transports, nous avons eu cela. Sur le domaine des mobilités, du développement durable, nous avons renforcé le pôle développement durable avec le service de l'éducation à l'environnement de Samuel DRUON et le service éco-citoyenneté de François LACROIX. Nous n'avons effectivement pas recruté un écologue parce que lorsqu'il a été recruté, il a choisi d'aller ailleurs. Nous avons un recrutement de qualité mais nous n'avons pas voulu recruter des candidatures qui nous semblaient un petit peu trop légères. Nous avons recruté aussi M. LANCLU que vous n'avez sans doute pas vu car il a eu des problèmes personnels, un moment douloureux, lui aussi. Il a été recruté sur l'aménagement et la stratégie foncière spécifiquement, justement sur les profils de postes qui avaient été annoncés. Nous avons aussi eu des problèmes de recrutement au niveau de nos ASVP (Agents de surveillance de la voie publique). Nous en avons parlé tout à l'heure avec M. PAGNIEZ. Ces recrutements sont opérationnels mais il est évident que dans la gestion d'une équipe municipale, la majorité est peut-être un peu plus au courant que l'opposition. Cela se déploie.

Il y a un nouvel organigramme. Ce n'est d'ailleurs pas tant l'organigramme qui a été remanié en profondeur que la pratique. Aujourd'hui, nous avons tous les mardis après-midi un codir élargi avec une bonne quinzaine de personnes autour de la table et tous les services qui travaillent ensemble. Nous avons changé la méthode et ça, c'est compliqué. Vous êtes à la MEL, vous savez à quel point les services y travaillent en tuyaux d'orgue, à quel point quand vous allez sur un domaine, entre le service foncier, le service agricole, le service développement durable, cela ne se parle pas quand ça ne se tire pas dans les pattes. Aujourd'hui, nous avons été un peu confrontés à ces problèmes en interne et nous avons choisi d'avoir une transversalité complète en y consacrant tous les mardis après-midi une séance que préside le DGS, que l'on anime avec Jean-Michel MOLLE et M. le Maire qui vient arbitrer en fin de séance. Nous faisons la même chose dans le temps précédant avec Yohan TISON, avec Samuel DRUON, avec François LACROIX, avec la communication, souvent Nathalie ARYS, sur la ville nature et nourricière. Nous avons ces temps de transversalité qui sont des temps nouveaux dans l'organigramme plus que dans la maquette d'organigramme, parce qu'une maquette d'organigramme, cela peut tout dire et son contraire. C'est dans le fonctionnement, qu'il y a vraiment des changements structurels qui sont effectivement chronophages mais qui sont particulièrement efficaces. En tout cas, nous en sommes contents aujourd'hui.

Vous avez évoqué toute une série de choses. Attention quand vous dites regret de ne pas avoir activé l'emprunt plus tôt. Non, pas de regret justement parce que la mise en

œuvre, le plan de charge notamment, dans le contexte aurait été compliqué. Les économies que nous avons réalisées, à l'image des économies d'énergie, nous en avons mobilisé le maximum. Il a fallu se creuser les méninges, aller encore plus loin que ce qui a été fait. Si nous avons eu cette facilité du recours à l'emprunt, nous savons très bien comment cela fonctionne : si vous avez davantage de nécessités de vous mobiliser, la production d'économies est plus importante et elle optimise le recours à l'emprunt qui aura lieu sans doute d'ici deux mois parce que là on conserve pleinement la force de frappe. Il y a donc là une stratégie d'optimisation des moyens et c'est ce qui nous a permis de tenir pendant des années, de ne pas réduire le service public.

Vous nous dites avoir écho de services qui sont en tension. Effectivement, oui, c'est clair. Nous n'avons que ça. Nous n'avons que des services en tension, que des services qui sont – vous avez repris mon expression, elle n'est pas très élégante mais elle a le mérite d'être claire – à l'os. Effectivement. On se dit que l'on peut toujours gratter un petit peu. Cependant, il n'y a aucun service, ici, à Villeneuve d'Ascq, dans lequel on a le confort. Je sais bien qu'à la MEL, je sais bien qu'à la Région, parfois, il y a des services qui ont plus de facilités parce que les prises de compétences sont plus récentes, il n'y a pas l'historique des communes avec leurs fonctionnements anciens, avec leurs missions anciennes ; la montée en puissance des nouvelles collectivités est souvent plus souple. Le Maire prend souvent cet exemple de secrétariat partagé avec les DG, avec les élus, le fait qu'il n'a pas de cabinet. Nous n'avons pas de salariés massivement embauchés dans les groupes pour travailler. Encore aujourd'hui, quand on vous présente le BP, je ne bluffe pas quand je vous dis que j'ai eu le diaporama remanié hier car nous travaillons à flux tendu en permanence. Tous, tous, tous les services sont en tension. C'est ça, la gageure, c'est ça la difficulté. Si aujourd'hui, vous voulez diminuer le 012 ou le redéployer, il faut à un moment supprimer des services, redéfinir les missions. C'est ce que nous faisons en permanence. Cela n'est pas évident. Effectivement, les communes aujourd'hui sont complètement asphyxiées et ce n'est pas la peine de faire semblant : nous le disons et nous le déplorons.

Marge de manœuvre : nous allons chercher les postes un par un mais ciblés sur des choses sur lesquelles nous sommes en pleine convergence. L'urgence écologique : si nous avons de telles équipes au niveau des plantations, les équipes de Vincent BEERENS, c'est parce que c'est un choix historique de longue date. Si nous avons renforcé le secteur de l'énergie, c'est parce qu'il y avait une urgence. Si nous avons renforcé la police municipale, le système de vidéosurveillance avec les agents qui travaillent en permanence avec cet outil, c'est un choix qui, là, nous oppose mais que nous assumons parfaitement parce qu'il y a un besoin sur le terrain qui est évident avec des résultats qui sont d'ailleurs assez remarquables. Si vous allez un petit peu au Pont-de-Bois, vous verrez à quel point il s'est métamorphosé dans sa rénovation mais aussi dans la réalité réelle sur le terrain, des marqueurs ; la réalité réelle, pas celle que l'on invoque. Dans le vécu des populations, cela se voit. Ce n'est pas quelque chose de facile. Cela peut revenir demain parce que nous connaissons comment cela fonctionne, malheureusement. Cependant, aujourd'hui, nous avons des résultats qui sont là et nous avons fait ces choix sur ces renforts de personnel qui ont été présentés,

qui sont lisibles et qui ont été honorés. Nous avons encore des réflexions. Vous savez, quand nous faisons des processus de recrutement, on se dit qu'il y a des postes qu'il faut peut-être scinder en deux ou qu'il faut peut-être faire évoluer vers autre chose. Aujourd'hui, avec une nouvelle venue sur la stratégie foncière, nous savons que la stratégie foncière et urbaine sera orientée sur la ville nature et nourricière principalement parce que nous avons ce besoin-là pour répondre notamment aux carences d'autres collectivités parce que nous avons des historiques qu'il faut gérer. Sur le domaine agricole, par exemple, il est évident qu'il faut se déployer et nous y allons. Nous vous présenterons les choses plus en détail.

Dernière chose : quand vous nous dites que nous avons un plan d'investissement pluriannuel qui est trop précis, qui met les opérations, qu'il faudrait les rassembler sous la forme d'un PPI traditionnel tel qu'on l'a dans des collectivités qui le font pour des questions de visibilité, nous pouvons nous permettre de le faire opération par opération ; nous pouvons rassembler. Nous savons par exemple – je crois que nous l'avons dit en CP (commission plénière) et si nous ne l'avons pas fait, nous le dirons au moment du BP – que nous avons des plans qui sont lisibles sur les Ad'AP, sur l'énergie, sur le mix énergétique et l'isolation des bâtiments, sur la végétalisation des cours d'école, sur le numérique dans les écoles. Là, on se dit que nous aurons sans doute besoin de sortir quelque chose qui ressemble à un PPI tel que vous les connaissez à la MEL ou tel qu'on les connaît parfois à la Région sur la question du patrimoine scolaire spécifiquement, peut-être en faisant appel à un cabinet spécialisé sur la question. Toutefois, quand on en a besoin on le fait et quand on peut se permettre d'être sur des opérations extrêmement précises. Et on vous présente des budgets d'investissement. Cela m'a surpris lorsque je suis arrivé ici, la tradition de la Ville, où on va jusqu'à vous présenter parfois des opérations de quelques milliers d'euros. Nous allons vraiment dans le détail avec une lisibilité sur plusieurs années. Ce PPI que vous appelez de vos vœux existe. Il est juste plus détaillé et pas regroupé comme dans certaines collectivités. Évidemment et je me tue à l'expliquer budget après budget, vous ne pouvez pas construire un budget sur une année. C'est une vue de l'esprit de s'imaginer que l'on pourrait prévoir un budget en investissement sur l'année 2023, en sachant vaguement ce que l'on fera en 2024 et sans savoir ce qu'on fera en 2025 ou en 2026. Non, au contraire, nous avons des structurations sur l'éclairage public où l'investissement s'inscrit et se « stratégise » – si vous me passez ce barbarisme – sur une vingtaine d'années. C'est pareil sur les Ad'AP. C'est la loi qui nous y a obligés mais nous le faisons de longue date. Là-dessus, j'ai du mal à comprendre que vous ne compreniez pas la mécanique mais nous sommes tout à fait disposés en commission à l'expliquer plus longuement s'il le faut. Si vous avez besoin de cette aide, nous sommes à disposition.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Merci. Je pense que nous nous sommes dit ce que nous pouvions nous dire ce soir. Nous avons encore deux mois de travail moins trois jours jusqu'au 4 avril. Merci pour la qualité de ces interventions et de ce débat.

Nous pouvons passer maintenant au point suivant.

*Le Conseil municipal a pris acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.*

### **III. DESIGNATION DES PERSONNALITES QUALIFIEES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE LAM-LILLE METROPOLE MUSEE D'ART MODERNE, D'ART CONTEMPORAIN ET D'ART BRUT**

**Gérard CAUDRON, Maire**

J'ai à l'ordre du jour la délibération n° 3. Il s'agit tout simplement de valider ou d'accepter la désignation des personnalités qualifiées du conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle LaM-Lille Métropole musée d'Art moderne, d'art contemporain et d'art brut. Maintenant, avec le télétravail, quand on reçoit des rapports là-dessus, je peux vous dire que c'est démultiplié par 50. Il vous est proposé tout simplement et je ne pense pas qu'il y ait matière à débat – de toute façon la culture, c'est sacré et moins on en dit mieux on se porte – d'une part, suite au décès d'Ivan RENAR – et je salue à nouveau sa mémoire et le souvenir d'un homme tout à fait remarquable dans tous les domaines, en particulier humain, lui aussi venu du Parti communiste qu'il avait quitté d'ailleurs – de désigner pour son remplacement Mme Stéphanie ROBIN, qui est administratrice du Fresnoy – studio national des arts contemporains, sa suppléante en qualité de membre titulaire et Mme Anne LACOSTE, directrice de l'Institut pour la photographie de Lille, qui devient donc sa suppléante. Quand on a des titres et des noms pareils, je ne vois pas comment on pourrait discuter. D'autre part, suite à la démission au 1<sup>er</sup> janvier 2023 de Mme Françoise COHEN, suppléante de Mme Catherine DE ZEGHER, il est proposé de désigner pour son remplacement Mme Alice FLEURY, directrice des collections du Palais des Beaux-Arts de Lille.

Je rappelle que le Musée d'Art moderne a 40 ans cette année. Je ne sais toujours pas mais peut-être que la presse pourra m'en informer : j'ai des photos sur lesquelles Jack LANG vient l'inaugurer et je ne me souviens pas qu'il soit venu le jour de l'inauguration. À mon avis, il y a dû y avoir comme parfois dans la culture deux inaugurations : une première où il n'était pas là et une deuxième où il était présent. Parce que sur la plaque mortuaire en marbre noir à l'entrée du musée son nom ne figure pas. Le seul survivant sur cette plaque, c'est moi. Tous les autres sont morts. C'est pour cette raison que je l'ai remarqué. J'ai aussi retrouvé une photo avec le premier conservateur du musée qui lui aussi est décédé en 2000 et quelques et qui a fait un très gros travail. Toujours est-il que nous pourrions vous en raconter sur l'histoire de ce musée et rendre hommage comme je le fais souvent à quelqu'un qui a été complètement oublié qui est Arthur NOTEBART car s'il n'y avait pas eu Arthur NOTEBART, non seulement on n'aurait pas eu de métro mais on n'aurait pas eu non plus le Musée d'Art moderne à l'époque. Vu son origine et sa culture, qui pouvait s'assimiler à la mienne, c'était tellement compliqué cette donation de la famille MASUREL qui supposait, dans la donation, obtenir des collectivités la construction d'un musée à Villeneuve d'Ascq dans le parc urbain avec des discussions venant de chez les MASUREL qui voulaient un

musée ouvert ; ils auraient voulu qu'il n'y ait pas de porte, que l'on puisse le visiter en visitant le parc urbain. Nous n'avons pas tout à fait effectué cela mais tout de même. Il s'agit d'un musée qui est tout à fait extraordinaire et qui a vraiment été à l'image du passage de notre Métropole et de la Région des Hauts-de-France aujourd'hui, du Nord, d'un âge ancien industriel en pleine crise à une parfaite modernité à travers ce musée. Je voulais profiter de cette délibération pour rendre hommage à toutes celles et à tous ceux qui bien plus que moi – je n'étais qu'un modeste spectateur – ont fait ce musée d'Art moderne alors que rien ne nous y conduisait facilement.

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ? Il n'y a pas d'opposition à ce que Messieurs et Mesdames siègent au conseil d'administration comme titulaires ou suppléants.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **IV. TARIFS DES SEJOURS DE VACANCES 2023**

### **Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire**

Il s'agit d'une délibération qui est nécessaire parce qu'il faut s'inscrire, donc il faut des tarifs pour s'inscrire. Pour dire les choses très clairement, comme nous l'avons évoqué en commission, nous avons une réflexion sur les tarifs et il faudra retoucher l'ensemble de ceux-ci. Nous ne souhaitons pas le faire au cas par cas. Il faut avoir une réflexion globale qui est aussi concomitante à celle sur l'imposition comme vous l'avez évoqué, M. le Maire, dans votre intervention. Pour dire les choses clairement, nos services ont diagnostiqué que nous avons des tarifs qui sont exceptionnellement solidaires avec des séjours de 20 jours accessibles à partir de 61 €. Il n'y a aucune commune qui propose cela. Farid OUKAID a fait le diagnostic avec les services. Nous commençons à avoir sur certains séjours, notamment sur les accueils de loisirs, centres d'hébergement, des abus dans le service public, c'est-à-dire qu'il y a un moment où on peut se demander si des tarifs extrêmement bas, à grosse portée sociale, n'ont pas tendance à être parfois méprisés par les usagers et si cela n'amène pas certains abus. Nous avons donc une réflexion sur les sanctions. En gros, lorsque des parents inscrivent des mômes et prennent la place et finalement n'honorent pas de leur présence, comment on réagit ? Est-ce qu'il faut sanctionner ? Comment doit être la sanction ? Il y a un moment où le service public, cela se respecte aussi. Ce n'est pas parce que nous avons des tarifs avantageux et hyper solidaires que l'on peut faire n'importe quoi avec. Nous avons donc une réflexion là-dessus parce que nous entendons bien le retour et le travail de diagnostic qui a été fait par nos services en disant qu'il y a des abus. Attention, l'abus ne représente pas la majorité du genre mais c'est pour vous dire que nous passons cette délibération pour des raisons pratiques, parce qu'il faut lancer les inscriptions et que nous avons besoin d'une grille tarifaire. Celle-ci a été reproduite à l'identique mais que nous avons une réflexion sur les tarifs qui arrivera en cours d'année. Nous ne changerons pas la philosophie profonde des choses et nous n'allons pas modifier notre politique à ce niveau-là. En revanche, que les grilles tarifaires soient toutes revues à un moment avec une réflexion sur les répercussions de l'inflation ou pas, sur l'aggravation, sur l'effet de seuil qui existe qui



a été diagnostiqué sur les tranches intermédiaires par exemple, nous allons retravailler à cela et en cours d'année, nous reviendrons sur ces tarifs. Là, nous passons la délibération, je le répète, pour permettre aux familles de s'inscrire.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des interventions ? Pas d'intervention. Je la mets donc aux voix. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. Avis contraire ? Abstention ? Elle est donc adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **V. AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES PUBLICS**

### **Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire**

Nous avons deux marchés qui sont d'ailleurs passés hier en CAO (commission d'appel d'offres). Il y a un groupement avec le CCAS. Il s'agit d'un lot qui concerne uniquement la Ville sur les produits spécifiques pour les piscines. Le premier lancement avait été infructueux. Là, le marché a été attribué.

Le deuxième est sur les centres d'hébergement en montagne. Nous passons juste la délibération suite à la CAO d'hier, Farid OUKAID présentera peut-être plus en détail la politique à un autre moment. Nous avons un nouveau centre qui a été retenu parce que le précédent ne donnait pas satisfaction en Savoie – Portes du soleil, sur la commune de Châtel où les services ont été attentifs, ont fait une visite sur place et ont repéré et sélectionné à travers l'analyse des offres un site de bien meilleure qualité notamment au niveau de l'hébergement en termes de sécurisation, d'accès à toutes les activités possibles. La taille et la qualité des chambres ont été soulignées comme étant a priori tout à fait satisfaisantes. C'est ce que nous vous soumettons dans cette délibération. Nous ferons un retour avec Farid OUKAID plus en aval au cours de l'année.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Là, tu évoquais le nouveau changement de lieu : c'est tout de même la limite des marchés publics. Je le dis en pesant mes mots. On a quitté le centre de Bellevaux qui donnait satisfaction depuis une quinzaine d'années, pour aller à La Chapelle d'Abondance où nous ne sommes restés qu'une année parce que c'était un centre complètement ouvert sur une route nationale extrêmement passante avec des chambres étriquées. Au bout d'un an, nous avons changé pour aller ailleurs où nous avons pu aller un peu avant que cela ferme. On voulait d'ailleurs, dans les premières propositions, nous renvoyer dans le centre de La Chapelle d'Abondance. Cela faisait partie des deux candidats restants avant d'aller maintenant à Châtel. J'espère que les services qui ont visité, que les agents ont été plus vigilants qu'ils ne le furent à une certaine époque. J'essaierai tout de même de passer à Châtel au mois d'août. Cela risque d'être un petit peu compliqué dans mon agenda mais je voudrais tout de même voir ce centre.

De plus, je le dis, c'est tout de même la limite. Là, les cahiers des charges ont été plus fouillés mais à l'époque, je me souviens, le représentant de l'État qui était à la commission d'attribution avait dit que, comme c'était un ou deux euros plus chers à Bellevaux, si nous ne prenions pas l'autre, nous serions poursuivis pour favoritisme.

Aujourd'hui, j'ai reçu un cadeau. Je ne sais pas quoi en faire. J'ai reçu une grande boîte envoyée par Chronopost. Cela a dû coûter les yeux de la tête. Je l'ouvre : il y avait plein de paille et au milieu de la paille, il y avait un petit pot de miel qui doit être du miel qui vient d'abeilles... Quelle entreprise m'a envoyé cela ? Je ne la connais pas. De plus, elle met sur son mot : « *Pour se féliciter de la qualité de nos relations, vous trouverez ci-après ce petit cadeau.* ».

### **Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq**

Comme nous sommes plusieurs ce soir à avoir mal à la gorge, vous pouvez peut-être le partager.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

En plus, je n'aime pas le miel ! En plus ! Tout cela pour dire qu'il faut faire attention.

Sur cette délibération n° 5, est-ce qu'il y a des avis contraires ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Elle est donc adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **VI. SECTORISATION SCOLAIRE DU PREMIER DEGRE**

### **Françoise MARTIN, Adjointe au Maire**

M. le Maire, chers collègues, la délibération de la sectorisation pour l'enseignement primaire est de compétence municipale. Sur la ville, nous sommes riches de 49 écoles maternelles et élémentaires et chaque jeune Villeneuvois doit pouvoir aller à l'école à pied, à trottinette, à vélo, à cheval pourquoi pas mais si possible pas en voiture. À chaque fois qu'il y a des modifications urbanistiques, il faut réviser la sectorisation. Ainsi, au Nord de la ville, dans le secteur de la Maillerie sur l'ancien site des 3-Suisses de nouvelles rues se sont créées. Je les cite : allée des Mannequins, chemin de la Mercerie, rue de la Mode, allée des Modélistes. Ces noms de rues nous rappellent le passé industriel du quartier. Dans cet environnement, une nouvelle école a été construite pour la modeste somme de 11 millions d'euros. Il s'agit donc de la nouvelle école qui s'appellera école Jean-Jaurès ; une école dans un site très urbain mais dont l'architecture rappelle également le passé industriel. Il s'agit d'une école qui peut accueillir 14 classes. Il y a un restaurant scolaire, un CAL. Elle est donc tout à fait capable d'accueillir tous les enfants qui vont arriver dans ces nouvelles rues et également tous ceux qui sont dans l'actuelle école Jean-Jaurès. Nous demandons maintenant l'adoption de la sectorisation et d'y inclure les nouvelles rues que j'ai citées. Je vous remercie, M. le Maire.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée à l'unanimité.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**VII. MISE A JOUR DES LISTES DES CONSEILLERS DE QUARTIER****Victor BURETTE, Adjoint au Maire**

Il s'agit d'une délibération habituelle puisque nous avons convenu qu'à partir du renouvellement des conseils de quartier, nous ferions des délibérations une à deux fois par an pour mettre à jour les listes et faire en sorte que l'on puisse aussi renouveler quand cela est nécessaire, au fil de l'eau, les conseils de quartier. Naturellement, il y a des gens qui sont démissionnaires, il y a des gens qui ne viennent pas et il y a souvent des habitants du quartier qui souhaitent intégrer le conseil de quartier. Nous les intégrons donc bien volontiers. Préciser au passage que naturellement il est possible de candidater pour rejoindre le conseil de quartier lorsque les effectifs ne sont pas complets.

Nous avons, en plus de l'intégration de ces nouvelles personnes dans les conseils de quartier, l'intégration des membres du conseil des jeunes, ce qui était également prévu dans la nouvelle charte des conseils de quartier.

Je vais peut-être vous dire rapidement qui intègre les conseils de quartier.

Pour Poste, Annappes, Brigode, Résidence : M. Patrick SCHRAEN, M. Youssef AMARA et l'ajout sur la liste complémentaire de M. Guillaume VAN PARYS, de Patrick DELCROIX et de Marie-Gladys DESCAMPS.

Pour Bourg-Prés-Château : l'entrée de Pascal DEJARDIN, de Serge ABINAM KOUACOU et l'ajout sur la liste complémentaire de Sylvie PLOCQ.

Pour La Marque : la liste complémentaire qui intègre le quartier est composée de Mesdames Véronique DESCAMPS et Brigitte LE STUM.

Pour le quartier Cousinerie, nous faisons entrer M. Jean LEMAIRE.

Il n'y a pas de changement pour les autres conseils de quartier.

Pour les membres du conseil des jeunes : Mme Maïssa BENHADDOU et M. Adel BAGHDADI intègrent Hôtel de Ville – Pont-de-Bois ; Nawelle EL AISOUGUE, Rayan ECHKOUNDI, Essya OUSTI-ZEDEK intègrent le conseil de quartier Triolo-Cité scientifique. Pour la Cousinerie : Milo CARPENTIER, Kali LEFEBVRE-VICAIRE, Esteban AMEEUW, Bastien AMEEUW intègrent ce conseil de quartier. Pour le conseil de quartier Ascq – Haute-Borne : Steven JOLY, Charlotte DE WITTE, Grégoire PICAVET, Maxime JUANAMAS et Laura MARIDET. Pour Bourg-Prés-Château : Nina GRANADOS et Asma CHABRANI.

Il y a un changement de conseil de quartier pour Mme SEGARD qui était sur le conseil

de quartier de La Marque et qui désormais est sur celui d'Ascq-Haute-Borne.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Très bien. Est-ce qu'il y a des interventions ? M. ZONGO.

**Innocent ZONGO, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq**

Merci M. le Maire. M. le Maire, chers collègues, je pense que Victor BURETTE a oublié un point sur la radiation d'un conseiller de quartier.

Cette délibération suscite un certain nombre de questionnements. C'est l'une des rares fois, sinon l'unique, qu'un volontaire élu conseiller de quartier sera radié si nous votons en l'état cette délibération. La raison évoquée, je cite : « *radiation du conseil de quartier pour cause de manquement à la charte et au règlement intérieur.* ». Aucun article de la charte ne permet cette radiation à ma connaissance. Quant au règlement intérieur, au titre VII « Disposition de fin de mandat », son article C précise que « *A la demande du conseil de quartier ou de la Ville, le comité de coordination est invité à étudier le cas d'une ou plusieurs personnes n'ayant pas respecté d'une manière manifeste et notoire les obligations de la charte. Il adressera un avertissement à la ou aux personnes concernées. Celui-ci sera suivi d'une radiation automatique en cas de récidive.* ». Ce dispositif a-t-il été exécuté dans votre procédure ? Apparemment, l'intéressé n'a pas reçu un avertissement, ni pu s'exprimer sur la nouvelle mandature. Il n'a même pas du tout été entendu par le comité de coordination. Toute la procédure n'a donc pas été respectée. Quels sont les véritables reproches, les manquements incriminés à ce conseiller ? La demande de radiation a été formulée par qui ? La Ville ou le conseil de quartier ? En tant qu'habitant du quartier et élu, je n'ai jamais été destinataire d'une convocation aux réunions du conseil du quartier et je pense n'être pas le seul dans ce cas. Il y a manifestement des dysfonctionnements qui doivent être rectifiés si nous voulons une contribution efficiente du conseil de quartier au vivre ensemble, à l'animation de la vie du quartier. Bien entendu, il faut de la clairvoyance, du pragmatisme et du discernement pour gérer ce genre de situation et non pas sortir la sulfateuse pour contrer un individu qui a son caractère, certes, mais qui souhaite contribuer à sa manière à la vie de son quartier.

M. le Maire a toujours admis et autorisé que tout candidat volontaire ou presque tout candidat voulant participer au conseil de quartier soit accepté. Ainsi, chacun et chacune pouvait apporter sa contribution en toute simplicité. C'est une façon de faire que nous approuvons complètement. Laissons les habitants s'exprimer dans cette entité qui n'est que consultative. Quels sont les manquements reprochés à ce conseil de quartier qui, malgré quelques maladresses de sa part, est dévoué et est quelqu'un qui s'implique aussi comme il le peut ?

La mise à jour des listes suite à des démissions ou déménagements est nécessaire et nous l'approuvons. Si un vote séparé est admis, nous voterons favorablement pour ce point. Sinon, nous voterons contre parce qu'un habitant a le droit de s'exprimer dans ce cadre. Je vous remercie.

**Claudine REGULSKI, Groupe ACCES**

Je peux intervenir ?

**Gérard CAUDRON, Maire**

Allez-y.

**Claudine REGULSKI, groupe ACCES**

Merci M. le Maire. M. le Maire, chers collègues, par cette délibération, une mise à jour des listes des membres des conseils de quartier nous est proposée. Tout d'abord, nous nous réjouissons de l'arrivée des membres du conseil des jeunes conformément à la charte qui a été approuvée le 20 avril 2021. Nous espérons que leur intégration sera suffisamment accompagnée et qu'ils y trouveront toute leur place de citoyen. Cependant, la délibération les intègre dans le collège des membres de droit alors que la charte précise que les membres du conseil des jeunes peuvent siéger de droit dans le collège d'habitants. La différence de statut est sensible puisque le collège des membres de droit ne dispose pas du droit de vote au sein du conseil de quartier. Pour permettre aux jeunes du conseil de bénéficier de ce droit de vote, pouvons-nous apporter une modification ou précision dans cette délibération ?

L'autre sujet de cette délibération concerne des mouvements au sein des collèges habitants pour différents quartiers et la radiation d'un de ses membres pour manquement à la charte et au règlement intérieur. Sur ce dernier point, nous souhaitons exprimer notre regret de l'exécution d'une telle procédure d'exclusion qui nous semble contraire à une démarche de démocratie participative. Nous entendons que des difficultés et conflits peuvent survenir et gêner la bonne gestion des conseils de quartier mais il nous semble toujours préférable d'envisager une procédure de médiation sans rupture de dialogue plutôt qu'une radiation automatique.

En conséquence, notre groupe ACCES vous demande un vote différencié sur ce dernier point pour cette délibération.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Ecoutez, on va donner la réponse. Je vais tout de même dire que je reçois tellement de messages comme Maire que les pérégrinations de la personne qui a donné lieu à vos deux interventions conjointes me semblent plutôt modérées par rapport au langage courant. Il faut tout de même savoir que quand quelqu'un dans un conseil de quartier joue les francs-tireurs en permanence, il décourage tous les autres. Nous avons eu ce problème avec lui sur la Résidence. Nous avons quelques problèmes qui s'apparentent à cela dans le quartier Hôtel-de-Ville – Pont-de-Bois et pour lequel les retours que j'ai d'insatisfaction de ceux qui veulent correctement effectuer leur travail sont assez nombreux. Que pouvons-nous dire de plus ? La proposition qui vous est faite va vous être défendue par Victor BURETTE.

**Innocent ZONGO, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq (hors micro)**

*Je n'ai pas changé, M. le Maire.*

**Gérard CAUDRON, Maire**

Victor, qu'est-ce que tu peux répondre à cela ? Cela me désole un peu mais bon, c'est tout.

**Victor BURETTE, Adjoint au Maire**

La chose la plus simple sur les jeunes : il y a effectivement là une imprécision qui aurait pu nous être remontée. Je la découvre ce soir. Elle est donc bien notée et je pense qu'il faudra ajuster la charte et le règlement en conséquence. Cependant tous ceux qui siègent régulièrement...

**Claudine REGULSKI, groupe ACCES**

Ce n'est pas la charte qu'il faut modifier. La charte prévoit bien le droit de vote. C'est la délibération qui les intègre comme membres de droit.

**Victor BURETTE, Adjoint au Maire**

C'est la délibération qui commet l'erreur. D'accord, je comprends mieux. Il faut donc les intégrer sur le collège habitants et modifier la délibération en conséquence. Il n'y a pas de difficulté de ce point de vue-là. L'idée est que les jeunes puissent participer au même titre que les habitants du quartier dont ils font partie.

Sur la situation de la radiation, c'est bien sûr toujours une forme d'échec que de radier quelqu'un dans une structure de démocratie participative. Nous ne le faisons pas de gaieté de cœur. C'est la première fois que cela arrive. Si c'est la première fois que cela arrive, c'est parce que nous sommes allés au bout du bout d'une démarche qui dure depuis plusieurs années, qui n'est pas propre à ce mandat de conseiller de quartier, qui remonte au précédent mandat des conseils de quartier où il y avait déjà de gros problèmes relationnels, comportementaux, de la part de ce conseiller de quartier en direction du coordinateur du conseil de quartier qui n'était pas le même que celui de ce mandat-ci et avec, effectivement, une forme d'agressivité, des comportements réguliers qui ne permettaient pas au collectif de bien vivre. Pour autant, ce monsieur a pu candidater pour redevenir conseiller de quartier. Là encore, nous avons été confrontés à des dysfonctionnements.

Ce qui s'est passé, c'est l'application stricte de la charte et du règlement intérieur qui ont été améliorés par rapport à la précédente charte puisque ce n'est plus le fait du prince mais un passage par un comité de coordination dans lequel siège l'ensemble des coordinateurs et coordinateurs adjoints citoyens avec une présentation du cas, un échange. Le comité de coordination a, bien sûr, eu toutes les pièces, a été réuni et a statué à l'unanimité pour la radiation. Si, si, il y a deux conseillers de quartiers qui n'ont pas pris part au vote, donc c'est l'unanimité qui a voté pour la radiation de M. SERRE. Cela s'est donc fait sur une procédure bien codée que nous avons souhaité mettre en place. La charte prévoit effectivement que l'on peut auditionner M. SERRE. Cela n'a pas été fait parce que les pièces étaient tout à fait probantes.

Pourquoi en arrivons-nous là ? Parce que la Ville a été saisie par la coordinatrice du

conseil de quartier d'une demande de radiation. Tout simplement. Un dossier a été constitué. Le comité de coordination a été réuni comme il se doit. Le dossier a été débattu et nous en arrivons là parce que, effectivement, après un deuxième mandat de conseiller de quartier, après de multiples échanges que ce soit avec les agents du service vie des quartiers ou avec les élus ou avec le coordinateur du conseil de quartier à l'époque, la coordinatrice du conseil de quartier aujourd'hui, l'échange n'est plus possible. Quand vous en arrivez à un point où finalement le conseil de quartier ne peut plus fonctionner, devient dysfonctionnel de par les comportements qui ont lieu en interne, c'est notre responsabilité que de faire en sorte de retrouver un fonctionnement apaisé. Aujourd'hui, ce fonctionnement apaisé sera possible avec ce départ. Tout simplement. Cela se fait effectivement à la demande de la coordinatrice du conseil de quartier et pour ceux qui siègent dans ce conseil de quartier, à une large majorité des conseillers de quartier qui ne supporte plus cette situation.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Bien. Nous allons donc voter. Il y a des votes séparés sur la radiation uniquement. Le reste a été réglé. Je mets aux voix la délibération sans la radiation. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. Avis contraire ? Abstention ?

Je mets aux voix la radiation. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. Avis contraire ? Abstention ?

*La délibération est adoptée à la majorité :*

- le groupe ACCES s'étant abstenu sur la radiation d'un conseiller de quartier, le groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq ayant voté contre cette radiation ;
- la mise à jour des listes des conseillers de quartier a été approuvée par l'ensemble des conseillers municipaux.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Je vous remercie. Vous savez, il aura encore plus de moyens d'expression dans la presse qu'il n'en avait avant et cela découragera. Vous savez, ce sont des quartiers où, franchement, ce n'est pas simple. Il est plus facile de faire fonctionner le conseil de quartier d'Ascq ou d'Annappes que ces quartiers. Et, les gens qui y sont ont bien du mérite.

**Innocent ZONGO, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq**

M. le Maire, effectivement...

**Gérard CAUDRON, Maire**

Il ne faut pas les oublier non plus. Nous n'allons pas refaire le débat, nous avons voté.

**Innocent ZONGO, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq**

On n'a pas donné ce qui lui est reproché. On ne lui a pas donné d'avertissement.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Vous voulez vraiment qu'on donne plus d'importance à ce monsieur ?

**Innocent ZONGO, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq**

Pourquoi a-t-il été radié ?

**Gérard CAUDRON, Maire**

Cela a été demandé par la coordinatrice. Nous n'avons pas à en faire état ici.

**Innocent ZONGO, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq**

Il n'a pas eu d'avertissement avant, M. le Maire.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Ah, écoutez...

**Victor BURETTE, Adjoint au Maire**

Il a reçu un courrier de M. le Maire.

**Innocent ZONGO, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq**

Il n'a pas eu d'avertissement.

**Victor BURETTE, Adjoint au Maire**

Si, si.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Il sera content d'avoir été la vedette du Conseil municipal et d'avoir permis aux oppositions de voter ensemble. Franchement, dans une soirée où on débat de l'orientation budgétaire, vous avez passé plus de temps dans vos interventions sur quelque chose qui n'est pas au même niveau. Rappelons tout de même que les conseils de quartiers sont faits de gens qui sont volontaires, qui donnent de leur temps. Quand il y en a qui veulent jouer leur jeu personnel, au bout d'un moment... Ce jeu personnel a duré des années de sa part.

## **VIII. SORTIES OFFERTES AUX AINÉS EN 2023**

**Valérie QUESNE, Adjointe au Maire**

Il s'agit d'une délibération qui revient chaque année. La Ville propose par la Maison des aînés des sorties gratuites pour le public des aînés, donc des plus de 63 ans villeneuvois. Cette année, nous avons fait le choix d'abandonner les sorties avec un tarif pour permettre de monter la jauge, dans un budget avec une enveloppe contrainte qui est la même que les années précédentes, à 300 places supplémentaires puisque la demande est assez conséquente. Cette année, nous avons 10 destinations au lieu de six hors sorties estivales. Elles sont donc organisées avec le principe de la gratuité.



Il est proposé aux membres du Conseil d'approuver ce principe de gratuité. Je sais que certaines oppositions ne sont pas sur les mêmes positions. On l'a déjà expliqué en commission. On a expliqué que certaines associations offraient des sorties payantes, d'autres structures sociales des sorties gratuites. Nous, nous faisons le choix d'élargir un peu le dispositif au même titre que les politiques en direction de la jeunesse, de la petite enfance. Pour avoir une mixité sociale, on offre aux Villeneuvois qui le souhaitent une gratuité sur certaines sorties.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Sur cette délibération, des interventions ? Oui.

**Eva KOVACOVA, groupe ACCES**

Merci M. le Maire. M. le Maire, chers collègues, notre groupe ACCES, en effet, maintient sa position de l'année dernière concernant ce principe de gratuité. Pour rappel, nous avons deux remarques : premièrement, nous estimons que les sorties pour les aînés villeneuvois devraient être soumises à une tarification selon le quotient familial comme pour les autres activités de la Maison des aînés ou comme les autres propositions municipales faites en direction des populations. Deuxièmement, afin de lutter contre l'isolement des aînés, nous réaffirmons qu'il serait préférable que ces sorties soient intergénérationnelles. C'est pour ces raisons que notre groupe ACCES vote contre cette délibération. Je vous remercie.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Nous connaissons votre position et nous sommes en désaccord. Ce qui me hérisse en plus en ce moment, c'est que cela contribue à encore cogner sur les retraités. Vous jouez le même jeu, qu'est-ce que c'est que ces gens qui ont des choses gratuites, ils sont des favorisés et ceci et cela. Franchement, que vous ne soyez pas d'accord avec la politique municipale, j'en suis heureux. Vous êtes dans l'opposition et je ne suis pas de ceux qui essaient de vous ramener, même si je pense que dans les domaines qui devraient être les vôtres qui touchent à l'écologie, nous en faisons plus que là où vous avez les Maires. Chacun les siens, chacun pour soi. Il est vrai qu'il y a dans cette Ville, comme dans beaucoup de Villes, une tradition qui consiste à donner un certain nombre de choses – un voyage, des colis maintenant à la place des repas – à tout le monde y compris à des gens qui pourraient s'acheter cela. Nous avons vraiment effectivement une différence de fond : vous mettez l'argent partout. Il y a des moments où tout le monde est traité de la même manière et c'est comme cela qu'il y a une mixité. Je pourrais vous sortir tous les courriers de remerciements. On voit bien que les gens qui habitent Brigode ou ailleurs n'attendent pas cela mais il y a un geste. C'est comme si on faisait payer un cadeau sous prétexte que celui qui le reçoit... Franchement ! Les Guinguettes, c'est pareil. Les guinguettes qui remplacent les repas, c'est gratuit aussi. Vous voulez faire payer les tickets d'entrée aussi pour aller danser ? C'est comme cela que des gens de tous milieux, de toutes origines... Regardez un peu au Conseil des Aînés : il y a tous les milieux, il y a toutes les origines. Regardez à l'ARPET : il y a tous les milieux et toutes les origines. Regardez à l'ABLAV : il y a tous les milieux et toutes les origines. C'est votre position, ce n'est pas la peine de nous la répéter à chaque

vote. Vous votez contre, c'est votre droit. Le jour où vous serez là, vous supprimerez tout cela mais, à ce train-là, vous n'y serez jamais, croyez-moi.

Je mets donc aux voix cette délibération. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. Avis contraire ? Abstention ?

*La délibération est adoptée à la majorité (vote contre du groupe ACCES).*

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Il faudra un jour dans une publication peut-être du groupe que nous expliquions la différence qu'il y a parce que c'est vraiment une différence de fond. Voilà un cadeau traditionnellement que nous faisons aux retraités dans cette ville depuis toujours, depuis plus de 50 ans. Cela existait à Flers, à Annappes et à Ascq avant. Maintenant, pour vous, cela devient une injustice.

### **Valérie QUESNE, Adjointe au Maire**

Je pense tout de même que vous devriez venir un peu plus sur les manifestations, même les guinguettes. Vous verriez que c'est ouvert aux Villeneuvois et parfois des compagnes et compagnons non-Villeneuvois de plus de 63 ans. Aujourd'hui, nous avons aussi des personnes à qui nous n'avons pas demandé les cartes d'identité et qui sont beaucoup plus jeunes. La dernière a démarré à 14 heures et à 19 heures la salle était encore pleine de toute la population annappoise et au-delà. Aujourd'hui, nous les faisons dans tous les quartiers pour toucher toute la population et nous ne voulons pas discriminer là-dessus. C'est comme les jardins partagés : ce sont aussi des activités intergénérationnelles. Vous pouvez y venir de temps en temps. Il y a des festivités. Il y a des journées festives. Vous verrez qu'il y a des jeunes, qu'il y a des vieux. C'est le vivre ensemble et c'est comme cela que nous concevons nos politiques.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Je suis très fier que nous puissions organiser les Guinguettes. Encore une fois, venez-y une bonne fois ! Venez danser ! Vous verrez qui s'y trouve. Villeneuve d'Ascq, c'est ça ; ce ne sont pas des clans en termes d'argent ou en termes d'âge.

Non, je ne vous redonne pas la parole ! Ce n'est pas la peine. Nous connaissons votre position et nous avons voté. Vous me permettrez tout de même, en tant que Maire, de dire comment je le ressens de la part de la population. Si vous ressentez d'autres gens qui voudraient que cela soit payant, ils votent pour vous. Mais, ce n'est pas notre position. Cela n'a jamais été notre position et nous n'en changerons pas, que cela vous plaise ou non. Attendez d'avoir la majorité pour cela. Élus, vous l'êtes mais la majorité vous ne l'êtes pas.

J'ai mis aux voix. Nous avons déjà voté. Ça m'énerve. Il y a encore quelques endroits dans cette société où les gens peuvent se retrouver et cela vous gêne ! C'est à l'image du reste et de vos discours à l'Assemblée ou ailleurs ! Je ne supporte plus cela ! Nous avons vraiment d'autres soucis.

## **IX. AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET L'UNIVERSITE DE LILLE RELATIVE A LA GESTION DE LA CRECHE COLLECTIVE « LES ASTROMOMES »**

### **Florence COLIN, Adjointe au Maire**

Bonsoir à tous. Comme vous le savez tous, la crèche Astromômes a un partenariat entre la Ville et l'université pour sa gestion. Suite aux fusions en devenir de l'université de Lille, beaucoup de changements ont eu quelques conséquences. Les personnes en charge du dossier Astromômes nouvellement en poste nous ont demandé un petit délai supplémentaire pour établir la nouvelle convention ; pas pour remettre en question le partenariat mais elles ont juste besoin d'un petit peu de recul sur toutes les données et les dysfonctionnements éventuels qui pourraient arriver. C'est pour cette raison qu'il vous est demandé un nouvel avenant à la demande de l'université pour prolonger la convention actuelle afin de permettre à la crèche de fonctionner tout de même jusqu'à la finalisation de la nouvelle convention qui vous sera ensuite proposée.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Les petits nouveaux ne le savent peut-être pas mais il s'agit vraiment d'une structure particulière qui a été montée avec l'Université. Nous assurons la gestion et nous nous répartissons les coûts de fonctionnement en fonction des publics universitaires ou des autres enfants. Là aussi, il y a un mélange. Je m'excuse, vous n'aimez pas cela mais il y a un mélange d'enfants de tous les quartiers et d'universitaires. Ils auraient pu faire une crèche pour eux tout seuls mais ils ont préféré faire une crèche partagée où tout le monde se retrouve. C'est donc une belle opération. D'ailleurs, tout le monde a à apprendre les uns des autres. Comme le dit la formule : seul, comme vous, vous allez peut-être parfois plus vite mais ensemble, avec nous, on va plus loin. C'est tout. On peut avoir des désaccords. Sur le budget, vous êtes l'opposition, vous voterez contre. On pourra vous raconter n'importe quoi, je sais que vous voterez contre. Sur certains points au mieux, peut-être abstention mais je n'y pense pas. Toutefois, sur des questions de société ou de fonctionnement de la Ville – je ne serais plus là – ne remettez pas, là où vous serez, en cause ce qui a fait la richesse de cette ville où on peut avoir à la fois 45 % de logements sociaux et des quartiers riches et des citoyens de toutes sensibilités qui ont travaillé pour leur ville pendant une cinquantaine d'années. Ne remettez pas en cause cela parce que nous finirons comme une des villes banlieues que vous aimez bien et nous ne sommes pas une ville banlieue.

Je mets cette délibération aux voix. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. Avis contraire ? Abstention ? Je vous remercie.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **X. ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

### **Jean-Michel MOLLE, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq**

Il s'agit d'une délibération à laquelle nous sommes maintenant relativement habitués. Il ne s'agit pas, je le répète, de créations de postes proprement dits puisque vous avez dans le tableau les raisons pour lesquelles ces postes sont ouverts : c'est parce que des gens sont partis en retraite, d'autres sont partis dans d'autres Villes et certains ont changé de service. Un seul poste est concerné par un réel recrutement, c'est le dernier, il s'agit du poste d'adjoint administratif pour entrer dans ses nouvelles missions d'agent d'agence postale.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des interventions ? Des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Elle est adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XI. AUTORISATION DE RECRUTEMENT PAR VOIE CONTRACTUELLE SUR DES EMPLOIS PERMANENTS**

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Tu as encore une délibération : le recrutement par voie contractuelle sur des emplois permanents. Ce n'est pas la première fois que nous allons dans ce sens. Il s'agit de la loi qui nous permet sur des secteurs où dans le personnel titulaire nous ne trouvons pas des grades et des diplômes de pouvoir – mais c'est très borné, très surveillé même par le préfet – sur des durées limitées embaucher des personnes qui ne sont pas titulaires de grades de la fonction publique. C'est le cas ici pour... Tu peux le dire peut-être.

### **Jean-Michel MOLLE, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq**

Sylvain ESTAGER l'évoquait tout à l'heure, c'est également pour pallier des difficultés de recrutement que tout le monde connaît dans la fonction publique – tous les journaux que ce soit *La Gazette des communes* ou autres en parlent – notamment dans le secteur de la petite enfance. Samia HASSANI, qui était adjointe, est devenue cheffe de service après le départ de Farida VITU. Il s'agit donc maintenant de recruter une adjointe à Samia HASSANI. Voilà pour le premier poste.

Il s'agit aussi de recruter deux chargés de dossiers marchés publics. Là aussi, comme le disait ma grand-mère, cela ne se trouve pas sous le sabot d'un cheval.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Sur cette délibération, pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Elle est adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XII. REMUNERATION D'UN MEDECIN EN CRECHE**

### **Jean-Michel MOLLE, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq**

Nous avons un médecin référent qui au sein des structures municipales d'accueil de la petite enfance et au sein de la crèche familiale Nougatine exerce des missions d'accompagnement des enfants, des familles et des professionnels pour garantir à ces enfants leur sécurité sanitaire maximale. Ce médecin est rémunéré aujourd'hui à 62,26 € bruts de l'heure. Les médecins de crèche ont maintenant des missions élargies. Il leur est demandé de travailler plus en collaboration avec les PMI (Protection maternelle et infantile) et les acteurs locaux notamment dans le domaine de la prévention et de l'inclusion du handicap. De ce fait, le tarif horaire a été changé et ce n'est plus 62,26 € mais 80 € bruts de l'heure. Il s'agit d'accepter de mettre cette somme au crédit.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des questions ? Des avis contraires ? Des abstentions ? Elle est adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XIII. ÉVOLUTION DU FORFAIT MOBILITES DURABLES**

### **Jean-Michel MOLLE, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq**

Ça, c'est vraiment une évolution puisque le premier décret du 9 décembre 2020 sur ces mobilités durables concernait uniquement deux moyens de locomotion : le covoiturage et le vélo. Ce premier décret du 9 décembre ne permettait pas la compatibilité entre le remboursement partiel de l'employeur d'un abonnement de transport en commun et la prime de mobilité. Ce décret du 9 décembre 2020 ne concernait pas les agents contractuels ; le nouveau décret le conçoit. Le décret du 9 décembre 2020 limitait le nombre de jours maximal indemnisé à 30 jours. Nous verrons ensuite que cela est changé. Surtout, surtout, attention place à tout ce qui roule : trottinette, monoroue, gyropode, hoverboard, engin loué ou mis à disposition des services, véhicule d'un autopartage. Cela peut être motorisé à condition que ce soient des moteurs non-thermiques.

Je vous disais également que le nombre de jours pouvant être indemnisés par ce forfait mobilités qui était limité à 30 fait maintenant l'objet d'une grille : entre 30 et 59 jours d'utilisation, la prime est de 100 € ; entre 60 et 99 jours, elle est de 200 € ; au moins 100 jours, elle est de 300 €. Tout cela se faisant par une déclaration sur l'honneur. Voilà, vous savez l'essentiel.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Gérard CAUDRON, Maire**

Nous arrivons à la fin de l'ordre du jour. C'est là que cela devient compliqué pour moi. Nous avons d'abord les décisions prises en vertu de l'article, etc.

#### **XIV. PRESENTATION DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

**Gérard CAUDRON, Maire**

Est-ce qu'il y a des questions sur ces décisions ou des interventions ? Nous pouvons les considérer comme validées, si je puis dire.

*Le Conseil municipal prend acte.*

**Gérard CAUDRON, Maire**

Nous en arrivons à une fin de Conseil où nous avons deux motions. C'est assez classique. Je laisserai Maryvonne GIRARD présider même si je suis d'accord avec les deux puisque l'une est pour s'opposer au recul de l'âge légal de la retraite et l'autre pour protester contre les fermetures de classes. Je suis d'accord mais vous m'autoriserez à redire une nouvelle fois que pour moi, les motions me rappellent l'époque de ma jeunesse où dans l'église on allumait une bougie pour obtenir quelque chose. La seule différence, c'est que les motions sont gratuites et que la bougie il fallait la payer. Cependant, cela a à peu près le même effet. Mais, c'est tout, je ne veux pas être plus royaliste que la reine ou le roi ou les reines et je vous laisserai donc les voter. Moi, je vote. De toute façon, je suis d'accord avec ces deux motions.

Ce qui me pose un plus gros problème, c'est que j'ai reçu par écrit une question orale qui correspond parfaitement, parce qu'elle est très intéressante, aux questions écrites or sur le règlement intérieur, il est bien marqué que « *Chaque membre du Conseil municipal peut adresser au Maire des questions écrites sur toute affaire ou tout problème concernant la Ville ou l'action municipale. Le texte des questions écrites adressées au Maire – c'est ce que j'ai reçu – fait l'objet de sa part d'un accusé de réception ; j'espère que cela a été fait. Le Maire répond aux questions écrites posées par les conseillers municipaux dans un délai de 15 jours. En cas d'étude complexe, le délai peut être prolongé.* ». Or, cette question écrite, je l'ai reçue le 3, il y a donc quatre jours. Nous sommes donc bien hors du délai.

Malgré cela, Stéphane VATAN, qui n'est pas là mais à qui je veux rendre cet hommage, m'a fait, parce que c'est un sujet extrêmement important, six pages de réponse alors qu'il l'a eu hier. Je ne sais pas quand il a eu le temps de faire tout cela mais il l'a vraiment fait. De deux choses l'une : soit je vous lis les six pages et il y en a pour une heure parce que ce sont six pages écrit petit, soit je vous fais parvenir ces éléments de réponse dès demain comme nous le faisons. Prenez votre décision.

Je voudrais tout de même vous lire le début.

### **Les membres du Conseil**

C'est quoi la question ?

### **Gérard CAUDRON, Maire**

La question, c'est... Je vais vous lire la question.

### **Vincent LOISEAU, groupe ACCES**

Je peux la lire, si vous le voulez. C'est le groupe ACCES qu'il a envoyé. Je suis prêt à la lire. Je n'en ai pas pour longtemps, M. le Maire.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Oui, vous pouvez la lire mais cela reste tout de même une question écrite même si vous la lisez ce soir.

### **Fabien DELECROIX, groupe ACCES**

Par rapport au règlement intérieur, c'est bien une question orale que je vous ai envoyée, M. le Maire, donc le délai de deux jours avant est respecté.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Si vous pinaillez, tant pis, je vais vous lire l'ensemble de la réponse parce qu'elle a été préparée. Il faut être sérieux. Nous sommes tolérants : une question orale, ce n'est pas une question écrite. Recevoir une question orale par écrit, c'est tout de même un peu curieux. De plus, il s'agit d'un sujet extrêmement complexe. Vous lisez donc la question et je vous lirai la réponse que l'on m'a préparée pendant 1 h 30. Il faut être sérieux ! Ce sont des sujets tellement sérieux. Vous auriez pu, sur des questions comme celles-là, le faire à l'avance ou nous laisser du temps. Malgré cela, il y a un cadre, Stéphane VATAN, qui a fait le boulot. Il a passé son week-end là-dessus.

Allez-y.

### **Vincent LOISEAU, groupe ACCES**

Ce n'est pas dans ce sens-là que nous vous posons la question, M. le Maire. Il ne s'agissait pas de perturber le fonctionnement de vos services. Si ce monsieur a travaillé tout un week-end, nous le remercions de ce qu'il a fait. C'est super.

Je vais juste vous lire la question. Cela peut apporter une réponse faite en plusieurs temps.

*« M. le Maire, nous voulons vous partager nos inquiétudes concernant la situation des personnes privées de domicile. Dans la semaine du 11 au 18 décembre 2022, nous avons connu des températures négatives en France. À Villeneuve d'Ascq, des personnes aussi dormaient dehors. Certaines ont contacté le 115, le service intégré d'accueil et d'orientation, qui leur a répondu qu'il n'y avait plus de place en hébergement d'urgence sur notre ville comme sur l'ensemble de la métropole lilloise.*

*Il faut savoir que tous les jours, il y a 300 appels au 115. Pour information, en décembre 2022, selon les chiffres du SIAO (Service intégré d'accueil et d'orientation) de la MEL, 2 069 personnes étaient en demande de solution non pourvue, 1 258 en famille dont 676 enfants mineurs à la rue. Sur la MEL, il y a eu le déclenchement du plan grand froid avec la mise en place de dispositifs de mise à l'abri temporaires. C'est ainsi qu'il y a eu l'ouverture de 220 places en gymnase sur son territoire. À leur fermeture, la réouverture de 100 places d'hôtel a été effectuée. Le jour de leur fermeture n'est pas connu à ce jour. À Villeneuve d'Ascq, nous savons d'après le rapport d'activité de la Ville que le CCAS dispose de places en hébergement d'urgence hivernal avec un accompagnement social réalisé par un éducateur de l'association l'Accueil fraternel roubaisien. Le CCAS est aussi régulièrement en lien avec le service intégré d'accueil et d'orientation, le 115, c'est pourquoi nous avons plusieurs questions. Comment notre municipalité peut-elle agir en urgence pour la mise à l'abri de ces personnes privées de domicile ? Par exemple, est-ce que la Ville peut aussi prévoir une ouverture de salles en lien avec la préfecture en période de grand froid ? Quels en seraient les coûts financiers pour la commune ? Dernière question : comment notre Ville peut-elle ensuite développer des places d'hébergement pérennes avec des accompagnements de travailleurs sociaux en plus de ce que met en place le CCAS ? ».*

Merci pour votre écoute.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Bien. On va y aller.

*Opposition de plusieurs conseillers.*

**Gérard CAUDRON, Maire**

On ne peut pas dire n'importe quoi. Je vais au moins vous lire le rappel que me font les services. « Pour rappel, par cinq décisions du 13 juillet 2016, le Conseil d'État a clarifié la répartition des compétences entre l'État et les Départements en matière d'hébergement d'urgence des personnes sans-abri en affirmant le caractère supplétif de l'intervention du Département au profit des familles du département – ce n'est même pas de la commune – sans-abri avec enfants. La haute juridiction rappelle que c'est à l'État que revient l'obligation légale d'assurer l'hébergement d'urgence des personnes sans-abri en situation de détresse. Ainsi, le Conseil d'État rappelle qu'en vertu du code de l'action sociale et des familles, c'est l'État qui a la charge d'assurer à toute personne sans-abri et en situation de détresse médicale, psychique ou sociale un hébergement d'urgence. ». Par exception, le Département chargé d'une mission de protection de l'enfance n'est susceptible d'intervenir qu'à deux titres : à titre principal – on ne parle pas des communes mais du Département – les Départements doivent rendre possible l'hébergement y compris en urgence des femmes enceintes et des mères isolées avec un enfant de moins de trois ans. Ensuite, lorsqu'un mineur est placé auprès des services de l'aide sociale à l'enfance, les Départements doivent assurer son hébergement. Toute personne sans-abri peut saisir le juge du référé-liberté pour demander son hébergement d'urgence par l'État. Il revient alors au juge,



qui statue en 48 heures, d'apprécier dans chaque cas les diligences accomplies par l'administration en tenant compte des moyens dont elle dispose ainsi que de l'âge, de l'état de santé et de la situation de la famille de la personne intéressée, énoncent les juges du Palais Royal. En revanche, le Conseil d'État explique que hormis les cas de mineurs placés auprès de l'aide sociale à l'enfance, des femmes enceintes et des mères isolées avec des enfants de moins de trois ans, le juge des référés ne peut ordonner au Département de verser des aides au motif de permettre temporairement l'hébergement d'une famille avec enfants. C'est en effet à l'État qu'il revient à titre principal d'assurer cet hébergement. Enfin, pour le cas particulier des personnes étrangères qui ont l'obligation de quitter le territoire, le juge précise que l'hébergement ne peut être ordonné qu'en cas de circonstances exceptionnelles, notamment en cas de risque grave pour la santé ou la sécurité d'enfants mineurs.

Donc si on s'en tenait à cela, on renverrait à l'État. Nous ne nous en tenons pas à cela et j'ai encore quatre pages qui vous expliquent tout ce que le CCAS avec les élus, avec Chantal FLINOIS comme vice-présidente, avec Maryvonne comme déléguée au logement, font. Nous allons vous les remettre par écrit. Mais franchement, là encore j'ai du mal à le comprendre comment au détour d'une question comme celle-là... Il y a des commissions où nous pouvons parler de tout cela. Au Conseil d'administration du CCAS, la question peut être posée et nous y répondons. Nous avons eu un CA lundi. Nous avons eu un débat d'orientation budgétaire. Pensez-vous que l'opposition ait dit un mot sur tout cela ? Non, on attend le Conseil pour pouvoir après faire son petit boulot de propagande. Cela ne me choque pas. J'ai aussi été dans ma jeunesse comme vous mais j'ai compris les limites de l'exercice. Il est vrai qu'entre les inscriptions qui sont prises au CCAS, entre les logements d'hébergement d'urgence que nous gérons nous-mêmes, ceux que nous déléguons à des structures... Et nous pourrions aussi faire le débat, mais nous ne le ferons pas, sur Louise-Michel sur qui est délégataire et qui est une association qui a des difficultés internes qui ne dépendent pas de moi. Je n'ai aucune autorité pour aller mettre mon nez dans tout cela. Il y a tout de même des compétences que la loi répartit bien.

Et puis, en cas d'hébergement ou de coup de froid extrêmement massif, s'il faut ouvrir des salles et tout cela, nous le ferons. Nous le ferions. Mais, pour l'instant, le problème ne s'est pas posé. Il est vrai qu'il y a un engorgement des services d'urgence. Ce n'est tout de même pas de la faute de la commune. Ce n'est pas à nous, une fois de plus, à suppléer les carences de l'État. Et quand je dis l'État, ce n'est pas ce gouvernement, cela a toujours été comme cela parce que la loi lui donne des pouvoirs et bien sûr il botte en touche. Nous connaissons toutes ces difficultés.

Voilà ce que je voulais vous rappeler. Si vous en êtes d'accord, le reste, le détail de la réponse, tous les élus l'auront demain par écrit. Il y a des chiffres avec exactement le nombre de places, le nombre de personnes qui sont passées dans les dispositifs, quels types de personnes sont passés dans les dispositifs.

On a parlé tout à l'heure d'orientation budgétaire. On en a parlé au CA du CCAS, même si sur le principe, cela m'étonnait un peu que l'on ait une orientation budgétaire au CCAS et un vote du budget avant le vote de la commune parce que si nous ne votons pas notre subvention – qui est de combien ? Cela se chiffre en millions – il n'y a pas

de budget du CCAS. Mais, au-delà de cela, c'est faire procès à la fois... Je ne dis pas que vous faites procès mais cela serait faire procès aux agents du CCAS, aux agents de la Mairie, aux élus de la majorité que nous sommes si nous laissons des gens mourir dans la rue sans lever le petit doigt. J'ai toujours dit que pour des êtres humains, l'argent ne compte pas. S'il faut rajouter des sous, nous rajoutons des sous mais cela entraînera des conséquences sur les budgets. De la même manière que tout le débat sur les EHPAD, nous pourrions en parler le moment venu. Tout le débat sur les EHPAD, sur les gens qui s'en sont mis plein les poches et tous les discours larmoyants si dans notre EHPAD, nous ne mettons pas plus de 200 000 € de rajout au budget, il n'y aurait pas les personnels qui sont en place et nous connaîtrions les mêmes difficultés que les autres structures. Ce sont des dossiers qui sont trop importants pour qu'ils fassent l'objet simplement d'une question. Mais bon, vous êtes encore jeunes dans le métier. Je ne mets même pas en cause votre bonne foi. Encore une fois, si vous voulez qu'à un moment donné, dans une structure de type plénière, nous rentrions dans le détail, si vous voulez poser des questions au CA du CCAS, vous avez une représentante. Là, vous avez posé des questions précises, nous vous y avons répondu de manière précise parce qu'il est vrai qu'entre l'hébergement et la mise à l'abri, par exemple, il y a une différence : l'hébergement, c'est quelqu'un que nous arrivons à mettre dans une structure avec un contrôle, avec un accompagnement ; la mise à l'abri, c'est quand il fait moins 10 et que les gens qui sont à la rue risquent leur vie, donc nous ouvrons des salles de sport pour les faire rentrer – il y a un robinet, il y a des toilettes – mais ils ne sont pas destinés à y rester. Que maintenant un pays comme la France on soit encore à avoir une population aussi importante dans un tel état de misère, à avoir autant de jeunes dans les rues de Lille comme nous les voyons sur les trottoirs, on est en droit de s'interroger. De là après à ce que cela nous retombe sur nous en tant que Mairie... Nous faisons le maximum dans ces domaines.

Donc, si vous le voulez bien, nous allons en rester là et vous aurez ces réponses et si sur ces réponses, vous avez des questions pour approfondir, posez-les-nous et n'attendez pas un Conseil. Posez-les-moi et nous vous donnerons les éléments de réponse. D'accord ?

**Vincent LOISEAU, groupe ACCES**

Oui, Monsieur.

**Valérie QUESNE, Adjointe au Maire (hors micro)**

Il y a aussi les maraudes sociales et le SAMU social. Nous faisons aussi des maraudes sur Villeneuve d'Ascq. Nous demandons des bénévoles de temps en temps.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Voilà pour la question. Maintenant, je passe la parole à Maryvonne GIRARD. Je me suis suffisamment énervé comme cela sur les motions.

**Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq**

Nous n'allons pas participer au vote des motions un peu pour les mêmes raisons que

vous, non pas que nous n'ayons rien à dire notamment sur celle sur le départ à la retraite sur laquelle je suis presque d'accord sur deux points : les carrières longues et les femmes. Après, il y a des choses sur lesquelles nous ne serions pas d'accord, notamment sur les régimes spéciaux.

Les motions sont des vœux pieux donc nous ne participons pas au vote et donc pas au débat sur ces deux motions.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Vous savez quelquefois la jeunesse a du bon, quelquefois la vieillesse en a aussi. Celui qui peut me faire comprendre, moi qui ai connu 50 ans de vie politique...

**Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq**

Vous ne dites tout de même pas cela pour moi, la vieillesse ?

**Gérard CAUDRON, Maire**

Non, je dis cela pour moi. Dans la période où nous vivons, aller mettre le feu un peu partout alors que toutes les études, tous les rapports montrent qu'au plus tôt le problème se posera en 2030 mais c'est simplement pour se faire un peu de beurre dès le prochain budget de l'État pour équilibrer les autres dépenses qui n'ont rien à voir avec les retraites. Je viens d'écrire aux syndicats, preuve que la vieillesse a du bon. J'ai un conflit avec les syndicats de la Ville. Quand je vois dans les restaurants scolaires que quelqu'un qui travaille six heures dans l'école fait grève une heure pendant le midi et on ferme le restaurant, on a la possibilité avec la nouvelle loi de prélever l'ensemble de la journée. On peut passer en force. Je leur ai écrit aujourd'hui en disant que nous allions faire des réunions, que nous allions voir s'il existe des solutions qui concilient le droit de grève et tout de même le maintien du service public pour les enfants et pour leurs parents. Si nous n'y arrivons pas, nous passerons cela dans six mois. Mais, en ce moment, ce n'est vraiment pas le moment de mettre le feu à nouveau dans les relations entre notre collectivité et les organisations syndicales. Si le gouvernement faisait cela pour les retraites, tout se calmerait d'un seul coup. Mais, manifestement, deux millions de gens dans la rue, un million et quelque et près de 2 millions à deux autres manifestations, s'il ne se rend pas compte... Si les socialistes avec tous leurs défauts – mais ils n'avaient pas les mêmes à l'époque où j'y étais, c'est évident – avaient eu le même raisonnement au moment de la loi Savary sur les écoles, nous aurions eu le feu mis à l'ensemble de notre société et pourtant, il n'y avait même pas un million de manifestants. François MITTERRAND qui discutait à l'époque avec moi – et même si cela n'a pas plu à Pierre MAUROY et à Alain SAVARY, ce que je peux comprendre – a dit qu'il retirait la loi et les choses se sont calmées. Il y a des moments où on est dans des contextes où le jeu n'en vaut pas la chandelle et aujourd'hui le jeu n'en vaut pas la chandelle de mettre le feu à la société à cause du passage de 62 à 64 ans. Il y a eu 200 personnes qui ont fait grève. Il n'y avait pas eu beaucoup d'actions syndicales à la Mairie de Villeneuve d'Ascq. Sur les 200, il y en avait 80 qui avaient fait grève une heure. Et alors ? C'est comme ça. Nous n'y pouvons rien. Il faut retrouver d'un côté le sens du bon sens et de l'autre peut-être retrouver le

sens du service public et c'est ce que nous allons essayer de faire avec Jean-Michel MOLLE. Nous allons nous laisser six mois pour discuter de tout cela. Je ne pense pas que quelqu'un puisse comprendre qu'un employé qui est là toute la matinée dans une école s'en aille à midi pendant une heure et dès qu'il y en a deux qui s'en vont, nous devons fermer le restaurant scolaire. Cela est incompréhensible. Je ne dis pas qu'il faut sanctionner les gens mais cela est incompréhensible en termes de fonctionnement ou alors, à un moment donné, cela va nous amener à privatiser le restaurant scolaire. On peut très bien après faire appel à du personnel extérieur à l'école, si cela continu comme ça. Nous n'en sommes pas là. Malgré toutes mes réserves et colères à la fois – et je sais que Jean-Michel en a souffert sur ce dossier qui, franchement, n'est pas compréhensible –, ce n'était pas le moment. Le 10, nous avons une commission dans laquelle cela devait passer. Nous aurions dit cela et à la suite de cela, je passais une délibération devant le Conseil municipal et le conseil d'administration du CCAS qui décrétait, parce que la loi nous l'autorise, à prélever l'ensemble de la journée pour des gens qui font cela. On était dans notre droit mais nous ne le faisons pas parce qu'il y a des moments où l'intérêt général passe avant cela.

Sur les motions, vas-y.

*M. CAUDRON passe la présidence de la séance à Mme GIRARD à 22 h 26.*

**Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire**

Nous commençons par celle sur les écoles.

## **XV. MOTION DEPOSEE PAR LE GROUPE EPVA SUR LES SUPPRESSIONS DE MOYENS INACCEPTABLES DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES**

**Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire**

Est-ce que tu la lis, Sylvain, ou nous n'avons pas besoin de la lire ?

**Françoise MARTIN, Adjointe au Maire**

Non, non, nous n'avons pas besoin de la lire ; vous l'avez sur table. Je vais vous faire grâce de la lecture mais vous allez la lire avec beaucoup d'attention. Je peux simplement vous dire qu'aujourd'hui, il y a une montée de bouclier, une émotion et un ras-le-bol généralisé qui s'exprime dans les CA. Le seul moyen d'expression, à l'heure actuelle, c'est de faire des motions, de boycotter les CA. Cela se concrétise aussi par des courriers au rectorat, etc. Nous nous apercevons que le territoire est vraiment fragilisé. Cette motion est pour vous dire que sur la ville de Villeneuve d'Ascq et partout en France, nous avons une suppression de huit classes dans le secteur primaire. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire augmentation du nombre d'élèves sans marge de manœuvre pour accueillir les élèves les plus fragiles et vous savez ô combien nous

avons des élèves qui ont des besoins ; cela peut être des difficultés d'apprentissage, cela peut être des élèves porteurs de handicaps, des enfants issus de la communauté Rom, des enfants du voyage. Cette réalité n'est absolument pas prise en compte.

Au niveau des collèges et des lycées, cela se manifeste par une diminution de la dotation horaire qui, de fait, entraîne des augmentations d'élèves par classe mais également et finalement des diminutions de possibilités d'options dans les lycées. Je vais vous dire une chose simple même pas une anecdote : j'étais tout à l'heure en CAO au lycée Queneau, certaines classes ne peuvent pas accueillir d'élèves avec le fauteuil roulant et avec l'AESH (Accompagnant des élèves en situation de handicap) car il n'y a pas la place. C'est donc un vrai souci. La Ville investit énormément. La Ville a des crédits, des politiques très fortes ; je pense aux projets de réussite éducative, je pense aux centres sociaux, je pense aux centres municipaux, toutes les actions, les services, l'argent et le personnel mis autour de l'enfance, de la jeunesse. Année après année, nous avons l'impression de toucher le fond. Nous avons l'impression que l'État en rajoute à chaque fois une dose supplémentaire. Voilà ce que nous manifestons et j'insiste pour vous dire que c'est vraiment à la demande des parents et des enseignants qui n'en peuvent plus, tout simplement. Sylvain ESTAGER, si tu veux rajouter quelque chose.

#### **Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire**

Sylvain, tu ne rajoutes rien du tout. Nous allons donc voter pour la première motion. Ensuite, je passerai la parole à Didier MANIER. Qui est contre ? Qui vote pour la motion ? Pas d'abstention ? Merci.

*La motion est adoptée à l'unanimité (le groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq ne prend pas part au vote).*

## **XVI. MOTION DEPOSEE PAR LE GROUPE SOCIALISTE CONTRE LE REPORT DE L'AGE LEGAL A 64 ANS**

#### **Didier MANIER, groupe Parti socialiste**

Tout d'abord, je souhaiterais que sur cette histoire de motion, on organise dans les jours qui viennent une réunion des présidents et présidentes de groupes afin que nous voyions s'il s'agit d'un gadget, si nous les maintenons ou pas, parce que l'on ne s'amuse pas à faire cela pour rien. Ou on considère que cela fait partie d'un ordre du jour de Conseil municipal à part entière ou bien on considère – et pourquoi pas – que cela n'a rien à voir dans les Conseils municipaux mais à ce moment-là, il faut le retirer du règlement intérieur et que l'on soit clair là-dessus car il est tout de même assez désagréable, malgré l'heure tardive, que d'aucuns s'en exonèrent en disant que cela ne fait pas partie de l'ordre du jour. Je souhaite que l'on revisite le règlement intérieur et que l'on voit une fois pour toutes s'il y a des motions où s'il n'y en a pas. S'il y en a, c'est de plein exercice et s'il n'y en a pas, basta, nous avons mieux à faire. Ça, c'est sur la forme.

Par rapport à la motion que nous présentons, nous étions encore très nombreux

aujourd'hui à manifester pour la troisième fois contre ce projet qui est injuste, un projet de report de l'âge légal de la retraite à 64 ans. Rendez-vous au prochain samedi, 14 h 30. Je ne vais pas vous lire le texte, vous l'avez sous les yeux. Nous souhaitons soumettre cette motion qui nous concerne sur deux sujets : cette motion nous concerne directement, notre collectivité, en tant qu'employeur et ce projet nous concerne par rapport aux conséquences que cela ne va pas manquer d'avoir sur la vie associative en général et la vie associative villeneuvoise en particulier.

Sur le premier point, les conséquences de cette réforme sur notre collectivité : nous connaissons tous les spécificités de notre collectivité. Je vous renvoie au rapport que nous évoquerons la prochaine fois, avec une féminisation importante de nos collaborateurs : 61 % des agents à Villeneuve d'Ascq sont des femmes, ce qui correspond d'ailleurs à la moyenne de nos communes, et ces femmes occupent en majorité du temps partiel puisqu'il y a 90 % à Villeneuve d'Ascq de temps partiel occupés par des femmes. Nous voyons bien que ce projet de retraite est très handicapant au niveau des femmes. Cela va donc entraîner des conséquences conséquentes sur le fonctionnement de nos communes.

Également évoquer les problèmes de pénibilité qui ne sont pas pris en compte par rapport à ce report de deux ans de la retraite. Nous voyons bien que comme beaucoup de communes, nous avons une majorité d'agents de catégorie C et nous voyons bien que ces agents de catégorie C, ce sont les plus soumis à des tâches difficiles. Là aussi, ce que nous craignons, si cela n'est pas pris en compte dans la réforme, c'est que cela entraînera des conséquences notamment sur des maladies ou des handicaps.

Enfin, il y aura des conséquences, nous le pensons, sur le monde associatif. Nous avons tous en tête les 2 000 associations villeneuvoises qui irriguent le tissu et nous savons que bon nombre d'entre elles fonctionnent parce qu'il y a des retraités qui s'investissent dans les conseils d'administration et notamment des jeunes retraités. Nous pensons que le fait de retarder l'âge de la retraite entraînera des conséquences sur l'activité, sur l'entrée des retraités dans ces associations.

Voilà l'objet, en gros, de cette motion. Je vous remercie de votre attention.

**Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire**

Merci Didier. Tu prends la parole, Sylvain ?

**Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire**

Une minute. Sur la forme, sur les motions, je crois qu'il faut être clair : nous en avons débattu au niveau du règlement et d'une certaine façon, nous nous sommes mis d'accord dans la pratique, sur le fait qu'il fallait être parcimonieux et essayer de les cibler. La motion sur la situation scolaire répond à une demande de conseils d'administration, comme Françoise MARTIN l'a rappelé, qui nous demandent de les appuyer, qui ont besoin de ce soutien. C'est pour cette raison que nous la présentons. Cela étant, nous ne sommes pas dupes sur l'efficacité des motions. Le Maire a rappelé sur la question des retraites que l'une des façons de soutenir en dehors de ceux qui

font grève – et nous sommes quelques-uns ici – et font passer le message, cela a été de reporter la question sur le droit de grève afin qu'il n'y ait pas de confusion et qu'il y ait un soutien qui soit affiché. La motion, si elle a vocation à être déclarative ici, nous allons la voter évidemment. Nous savons bien qu'il y a une série de régressions qui existe dans le monde du droit du travail et ce depuis les lois Fillon, depuis les lois Touraine, El Khomri et maintenant les mandats de MACRON. On va dire que nous sommes dans une lignée évidemment que nous soutenons.

Cependant, nous le répétons, sur les motions, la question est celle de l'efficacité et se pose la question de savoir à qui nous adressons le message. Je crois que nous avons trouvé un point d'équilibre avec notamment les groupes de l'opposition là-dessus pour dire que nous ne ferons pas des motions à chaque Conseil municipal parce que cela n'a pas de sens.

**Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire**

Merci beaucoup. Pas d'abstention ? Je vais tout de même vous faire lever la main une dernière fois. Qui est pour ?

*La motion est adoptée à l'unanimité (le groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq ne prend pas part au vote).*

**Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire**

Merci beaucoup. Bonne soirée.

*La séance est levée à 22 heures 36.*

## **Index**

*Nous n'avons pas été en mesure de vérifier l'orthographe des noms et termes suivants :*

Mme ZITEK .....p 3

M. LANCLU ..... p 36

X

p X

p